



**CONTRAT DE PROJETS
ÉTAT / RÉGION MIDI-PYRÉNÉES**

2007-2013

Ce contrat Etat-Région résulte de la volonté commune de l'Etat et du Conseil régional Midi-Pyrénées de dessiner l'avenir des territoires et des habitants de la plus vaste région française dans le cadre d'un partenariat ouvert et après une concertation approfondie.

Enrichie par l'apport de l'ensemble des acteurs de la région, notre démarche repose sur un ensemble de grands projets qui se caractérise par :

- la volonté de promouvoir l'emploi en renforçant la compétitivité du tissu économique et le capital humain ;
- l'accroissement de notre potentiel de recherche et d'enseignement supérieur ;
- la priorité accordée au développement du réseau de transport ferroviaire, aussi bien national (LGV) que régional (TER) ;
- la préservation et la valorisation du capital environnemental, culturel et patrimonial, éléments forts de l'attractivité régionale ;
- la nécessité de bâtir d'ici à la fin 2007 un volet territorial qui, fort des initiatives locales, participe à un développement solidaire et équilibré de Midi-Pyrénées.

Alors que l'Union européenne vient d'accueillir en son sein de nouveaux Etats membres, l'émergence du Sud-Ouest européen doit être encouragée. Cet espace de coopération doit s'affirmer comme un nouveau pôle d'équilibre de l'Europe élargie.

C'est également dans ce cadre que les grands projets prévus dans ce contrat ont vocation à être étroitement articulés avec la stratégie qui sera mise en œuvre au titre des programmes régionaux soutenus par les fonds européens au cours de la période 2007-2013.

Enfin, le volet territorial du Contrat de projets Etat-Région en Midi-Pyrénées qui prend sa mesure dans l'étendue et la diversité de l'espace régional, comme dans la complémentarité de ses territoires, justifiera, à travers la mise en place de conventions territoriales le rassemblement de moyens au service d'une quadruple ambition :

- le renforcement de la compétitivité et la promotion de l'emploi ;
- l'adaptation des services au public et l'accompagnement des initiatives innovantes en matière de services à la personne et de création d'activités ;
- le développement numérique des territoires et l'accès de leurs habitants aux nouvelles formes de savoir et de communications ;
- le développement durable des territoires et la valorisation de leurs atouts.

Afin de mieux accompagner les initiatives territoriales, les dispositifs d'ingénierie qui s'inscriront dans ce cadre pourront bénéficier de concours financiers liés à la réalisation des objectifs.

L'engagement financier de toutes les collectivités et des acteurs du développement régional, aux côtés de l'Etat et du Conseil régional, constituera un atout supplémentaire pour répondre aux enjeux de demain.

Le Préfet de la région Midi-Pyrénées

Le Président de la Région Midi-Pyrénées



André VIAU



Martin MALVY

Pour l'ensemble de ce Contrat de projets, les financements mobilisés par l'Etat s'élèvent à 522,929 M€.

Pour l'ensemble de ce Contrat de projets, les financements mobilisés par le Conseil régional s'élèvent à 598,850 M€.

SOMMAIRE

VOLET RÉGIONAL 7

PROJET 1 LE SOUTIEN DE LA COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE RÉGIONALE9

Article 1 :
Accompagnement des pôles
de compétitivité11

Article 2: Soutien de la croissance
de l'appareil productif et
des filières d'excellence17

Article 3: Renforcement du
dispositif régional d'innovation19

PROJET 2 LE RENFORCEMENT DE L'EFFORT DE RECHERCHE ET LA MODERNISATION DES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR23

Article 4 :
Renforcement de
la recherche publique25

Article 5 :
Construction et la rénovation
des bâtiments universitaires28

Article 6 :
Amélioration de la vie étudiante
et des conditions de logement32

PROJET 3 LE SOUTIEN DE LA COMPÉTITIVITÉ DES FILIÈRES AGRICOLES35

Article 7 :
Modernisation des exploitations37

Article 8 :
Programme
régional d'installation – transmission38

Article 9 :
Amélioration de la compétitivité
des filières agricoles régionales39

Article 10 :
Hydraulique agricole41

PROJET 4 LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE TRANSPORT42

Article 11 :
Préparer la liaison LGV entre
Toulouse et Paris44

Article 12 :
Moderniser le réseau
ferroviaire et améliorer le niveau de service ...45

Article 13 :
Améliorer la qualité de l'accueil en gare47

PROJET 5 LE PLAN CLIMAT RÉGIONAL49

Article 14 :
Animation régionale et locale50

Article 15 :
Amélioration de la maîtrise de l'énergie51

Article 16 :
Promotion des énergies renouvelables52

PROJET 6 LE PLAN RÉGIONAL DE RESTAURATION DU BON ÉTAT DES EAUX55

Article 17 :
Gestion équitable et utilisation
rationnelle de l'eau56

Article 18 :
Lutte contre les pollutions56

Article 19 :
Restauration de la qualité des
milieux aquatiques57

PROJET 7 LE PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION DES RISQUES59

Article 20: Prévention des risques naturels	60
Article 21 : Prévention des risques et des nuisances industriels	60

PROJET 8 LE RÉSEAU RÉGIONAL DES INFRASTRUCTURES ÉCOLOGIQUES ..63

Article 22: Soutien d'inventaires du patrimoine naturel	65
Article 23 : Restauration de la biodiversité et préservation des milieux naturels	65
Article 24 : Education et sensibilisation à l'environnement	65
Article 25 : Soutien des actions des Parcs Naturels Régionaux	66

PROJET 9 L'ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES ET LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES67

Article 26: L'observation, l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques	69
Article 27: La modernisation de l'offre de formation	71

PROJET 10 LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET PATRIMONIAUX75

Article 28 : Aménagement et modernisation des équipements culturels	75
Article 29 : Aménagement des pôles archéologiques	76

VOLET TERRITORIAL 79

Article 30: Développement économique des territoires ...	82
Article 31 : Services à la population	83
Article 32: Développement numérique des territoires	85
Article 33 : Développement durable des territoires	86
Article 34 : Ingénierie et assistance technique à la conduite de projets territoriaux	87

DISPOSITIONS DIVERSES 89

Article 35 : Suivi du Contrat de projets	90
Article 36 : Evaluation du Contrat de projets	91
Article 37 : Modalités de mise en œuvre	92
Article 38 : Liaison entre Contrat de projets et programmes européens	92
Article 39 : Engagement financier	92
Article 40 : Résiliation	92
Article 41 : Litiges	92

VOLET FINANCIER 2007-2013 93

Annexe financière : participation des partenaires signataires du CPER	94
Récapitulatif financier de l'État par programme	96
Récapitulatif financier général	98

Volet Régional

PROJET 1

LE SOUTIEN DE LA COMPÉTITIVITÉ

ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ARTICLES	ETAT	REGION	AUTRES
1 - Accompagnement des pôles de compétitivité	53,925	54	54
2 - Soutien de la croissance de l'appareil productif de Midi-Pyrénées et accompagnement des filières d'excellence	11,8	12	12
3 - Renforcement du dispositif régional d'innovation	13,25	14	14
TOTAL	78,975 M€	80 M€	80 M€

INTRODUCTION

L'économie régionale.

La région Midi-Pyrénées présente des dynamiques de développement et des potentiels agricoles, industriels, commerciaux et touristiques qui lui permettent de faire face aux effets de la mondialisation, mais aussi de maintenir une qualité des services de proximité dans ses territoires. L'importance de la recherche, renforcée par un fort potentiel universitaire, constitue un levier décisif de la compétitivité et de l'attractivité régionales.

La région Midi-Pyrénées se situe ainsi dans le tiers supérieur des régions françaises avec un PIB de 57,6 milliards d'Euros en 2002 soit 3,8 % du PIB de la France (8^{ème} région française). Le taux de croissance annuel du PIB en 2002 (3,9 %) est supérieur à la

moyenne nationale (3,5 %) et constitue le deuxième taux de croissance régional après Languedoc-Roussillon (4,9 %).

L'économie régionale se caractérise par une prédominance des très petites entreprises et un tissu d'entreprises très éclaté: sur les 138 000 entreprises de la région, 51 % d'entre elles n'emploient aucun salarié (49 % en France). La région présente peu d'entreprises de taille intermédiaire: les PME de 10 à 499 salariés sont moins représentées en Midi-Pyrénées (7,2 %) qu'en France (8,2 %).

L'industrie pèse moins dans l'économie régionale (16 % de la valeur ajoutée brute en 2002) qu'au niveau national (19 %) :

- l'agriculture, l'industrie agroalimentaire ainsi que l'industrie aéronautique sont les principaux employeurs industriels de la région. Les industries agricoles et alimentaires sont le premier

employeur industriel régional avec 25 600 salariés. Toutefois, la valeur ajoutée brute de l'agroalimentaire (2,5 %) est inférieure à la moyenne nationale – hors Ile-de-France (3,2 %) ;

- le poids des activités aéronautiques et spatiales dépasse largement les seuls constructeurs : 350 entreprises et 200 prestataires de services travaillent pour l'aéronautique et l'espace, soit 60 000 emplois directs et 75 000 emplois induits ;
- le tourisme qui représente 7,2 % du PIB régional (Pour mémoire : le développement touristique fera l'objet d'une intervention concertée au titre du volet territorial et des conventions interrégionales).

Les enjeux.

L'économie régionale bénéficie globalement d'une progression (en termes de PIB) supérieure à la moyenne des régions françaises. Les disparités infra-régionales sont néanmoins très fortes. Cette progression est liée à la forte spécialisation de la région sur des secteurs bénéficiant d'une conjoncture internationale favorable et à l'affirmation de Toulouse comme principal pôle dynamique.

La filière aéronautique constitue le principal moteur de l'économie régionale : elle est un facteur d'attractivité, d'ouverture, de reconnaissance de la recherche et des formations.

Le pôle de compétitivité Aéronautique – Espace – Systèmes Embarqués donne l'occasion de conforter cette filière et, en particulier, les liens entre grands donneurs d'ordre et sous-traitants, de gérer les cycles d'activités, de favoriser les effets leviers sur l'économie régionale, de garantir une montée en compétence des salariés de la filière (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, conventions de branche,...) et de redéployer des compétences industrielles vers d'autres secteurs, afin de concourir à l'indispensable diversification des activités.

En effet, la situation de l'aéronautique, activité fortement marquée par les cycles économiques, laisse craindre un appel à la délocalisation comparable à ce que d'autres secteurs ont connu si des mesures spécifiques ne sont pas prises et suivies.

L'économie régionale reste encore fortement marquée par l'agriculture (6 % de la population active) avec deux niveaux d'enjeux différents : le maintien d'une agriculture de proximité compte tenu de la réforme programmée de la Politique Agricole Commune et la meilleure structuration des industries

agroalimentaires qui restent pour l'instant très dispersées avec une faible intégration de la production, de la transformation et de la distribution.

L'économie régionale traditionnelle se trouve aussi à un tournant : une partie centrée sur des bassins d'activités traditionnelles est très affaiblie (textile, bois – papier, cuir,...) une autre partie peut bénéficier de l'effet d'entraînement de la filière aéronautique pour se reconvertir (pôle tarbais, Mécanic Valley). L'inscription dans le temps d'une économie régionale à deux vitesses et ses incidences territoriales constituent un défi collectif à relever.

La structure de l'économie régionale qui repose majoritairement sur les PME / TPE entraîne une dispersion des acteurs du développement économique et des difficultés pour atteindre des tailles de projets critiques (projets export, structuration de filière,...). Le développement de nouveaux projets économiques passe par un préalable de fédération et d'organisation des acteurs économiques. Par ailleurs, la nature du tissu d'entreprises associée à l'évolution de la pyramide des âges pose la question de la transmission et de la reprise de nombreux établissements (artisanat, PME / PMI, commerces,...).

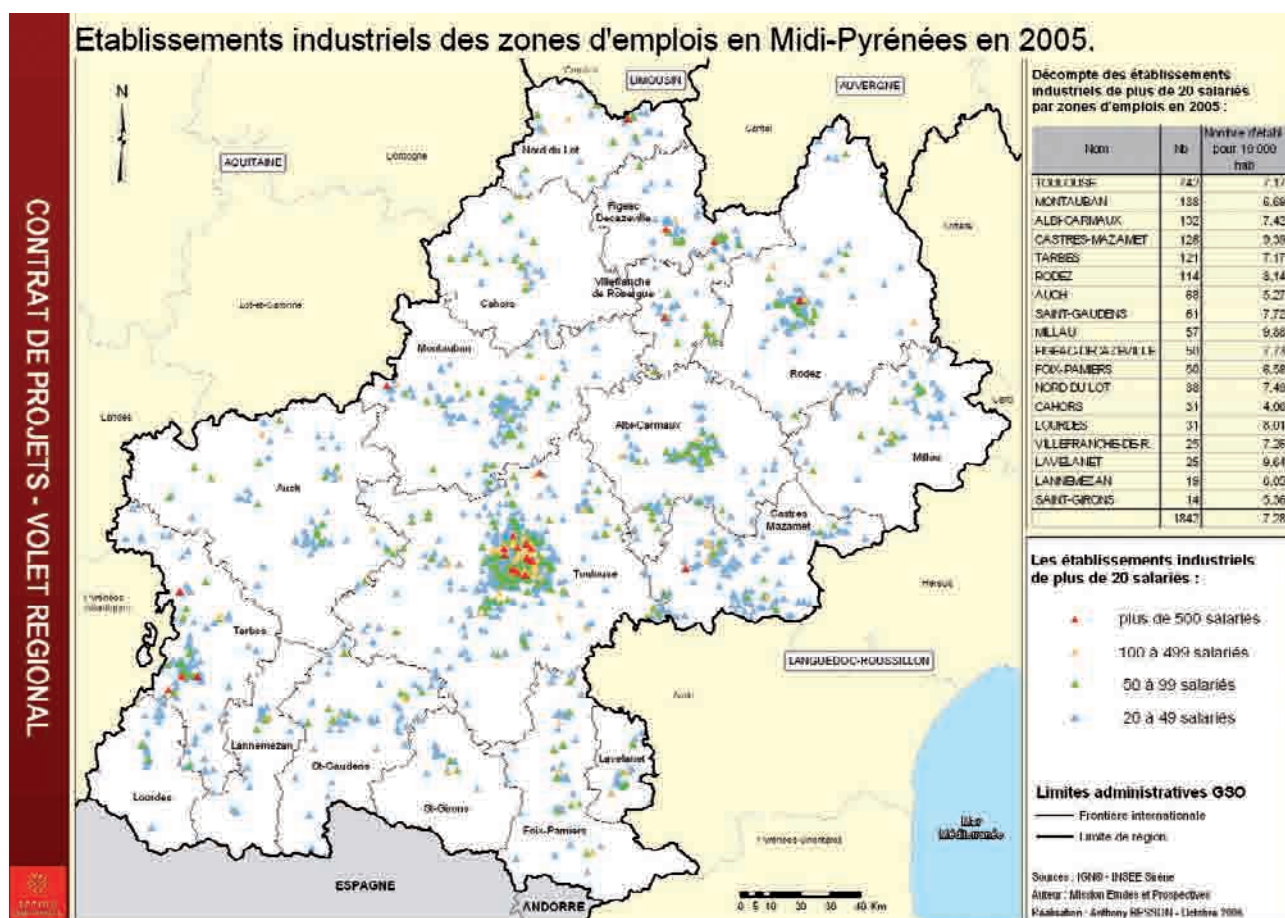
Les objectifs du Contrat de projets.

Les objectifs du Contrat de projets sont triples :

- d'une part, il s'agit d'accompagner les pôles de compétitivité de Midi-Pyrénées qui doivent permettre de renforcer l'excellence régionale et la pérennité de l'activité aéronautique, des sciences du vivant et des applications agricoles, tout en veillant à favoriser la diffusion de leur dynamique à l'échelle régionale ;
- d'autre part, il s'agit d'appuyer la croissance de l'ensemble des composantes de l'appareil productif régional, de fédérer et d'associer les acteurs du développement et de positionner les atouts et les compétences régionales dans la croissance mondiale ;
- enfin, il s'agit de conforter et de développer l'innovation régionale dans un environnement mondial très concurrentiel.

En outre, considérant que le développement économique régional repose également sur d'autres objectifs et actions que ceux relevant du seul Contrat de projets, le Conseil régional mettra en œuvre un plan d'actions complémentaire, fondé sur les perspectives ouvertes par le Schéma Régional de Développement Economique. A ce titre, seront notamment sou-

ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS DES ZONES D'EMPLOIS



- tenus par le Conseil régional :
- l'accompagnement du développement et de la compétitivité des entreprises, par la mise en œuvre d'une série de contrats d'appui, adaptés à toutes les phases de la vie des entreprises (création, développement, innovation, transmission) et à tous les types d'entreprises régionales ;
 - le soutien de l'économie résidentielle, facteur de structuration du territoire régional ;
 - le soutien à l'artisanat, qui est « le premier employeur » de Midi-Pyrénées où la densité artisanale est l'une des plus importantes de France et qui est confronté aux enjeux de la modernisation des TPE, au vieillissement des chefs d'entreprises et à une meilleure prise en compte de leur besoin de développement ;
 - le soutien aux services marchands émergents dans les territoires ruraux connaissant un renouveau démographique : les services à la personne, les services environnementaux, la télé activité et les nouveaux services,...

L'ensemble de ces actions fera l'objet d'un dispositif de conventionnement entre le Conseil régional et

ses partenaires : collectivités locales, réseaux consulaires, OSEO-ANVAR,...

ARTICLE 1
L'ACCOMPAGNEMENT DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

La politique de pôles de compétitivité a été initiée par l'Etat en vue de conforter le développement industriel français. Le Conseil régional s'est fortement impliqué tant du point de vue financier que du point de vue du pilotage stratégique.

Deux pôles de compétitivité ont été labellisés (le pôle mondial Aéronautique – Espace – Systèmes Embarqués avec l'Aquitaine et le pôle Cancer – Bio – Santé de niveau national) et la candidature d'un troisième pôle est en cours d'examen (Agrimip Innovation).

Les pôles de compétitivité et les projets d'investissements qu'ils induisent doivent participer, au-delà de l'agglomération toulousaine, au développement de l'ensemble du territoire régional : villes moyennes

et bassins d'emploi industriels afin de contribuer au renforcement du tissu industriel régional.

1.1 : Le pôle de compétitivité Aéronautique – Espace – Systèmes Embarqués

Le pôle de compétitivité s'est donné pour objectif de créer 40 000 emplois en 20 ans.

Sa vocation mondiale devrait permettre de développer la position d'excellence de Midi-Pyrénées en matière d'aéronautique et d'espace, tout en renforçant sa structure industrielle. La dynamique du pôle se trouve dorénavant confortée par l'installation à Toulouse du concessionnaire du système de navigation par satellite Galiléo. Cette installation offre des opportunités de projets pour l'économie régionale. Les actions en faveur du pôle doivent conforter le tissu de sous-traitance présent sur le territoire régional et participer à sa sécurisation et sa diversification.

Le Contrat de projets soutiendra en priorité les projets à moyen terme du pôle de compétitivité :

1.1.1 : Les actions collectives du pôle AESE dont le plan ADER

Le **Plan ADER** – Plan d'Actions pour le Développement des Entreprises Régionales de sous-traitance mis en œuvre par l'Etat et le Conseil régional vise à soutenir le développement et l'adaptation du tissu industriel régional pour répondre aux mutations technologiques et organisationnelles imposées par l'évolution du marché aéronautique et spatial. Le Plan ADER 1 s'est achevé le 31 décembre 2004.

Avec la labellisation du pôle mondial Aéronautique Espace Systèmes Embarqués (AESE), le **Plan ADER 2** devient le projet structurant de soutien au développement économique des entreprises du secteur aérospatial.

Sur la période 2005/2010 ADER 2 concentrera son soutien autour des 6 axes d'actions suivants :

- faciliter et conforter l'émergence d'entreprises intermédiaires de rang 1, en créant les conditions du renforcement de leurs moyens financiers ;
- développer des réseaux de sous-traitance de niveau 2 ou plus, en confortant ces entreprises de production autour des entreprises de rang 1, mais aussi par un élargissement de leur part de marché à l'export ;
- anticiper et traiter les besoins à court et moyen terme des entreprises en ressources humaines et compétences nouvelles, par une véritable Gestion

Prévisionnelle des Emplois et des Compétences des entreprises, l'enrichissement et l'accompagnement des trajectoires professionnelles de l'ensemble des salariés et la valorisation des métiers aéronautique auprès des jeunes ;

- assurer une veille économique et technologique sectorielle ;
- améliorer la performance industrielle et technologique des sous-traitants ;
- appropriation des technologies clés des secteurs Aéronautique, Espace, Systèmes Embarqués.

En parallèle du plan ADER de soutien aux entreprises sous-traitantes des secteurs d'activités du pôle, des actions collectives structurantes au profit du pôle AESE seront mises en œuvre (par exemple dans les domaines de l'intelligence économique, de la diffusion d'information, des relations internationales...).

1.1.2: Les projets structurants labellisés par le pôle AESE

La mise en place du pôle a favorisé l'émergence de projets structurants destinés à appuyer la pérennisation et l'extension de l'activité aéronautique spatiale et électronique dans la région. Il s'agit notamment des opérations suivantes :

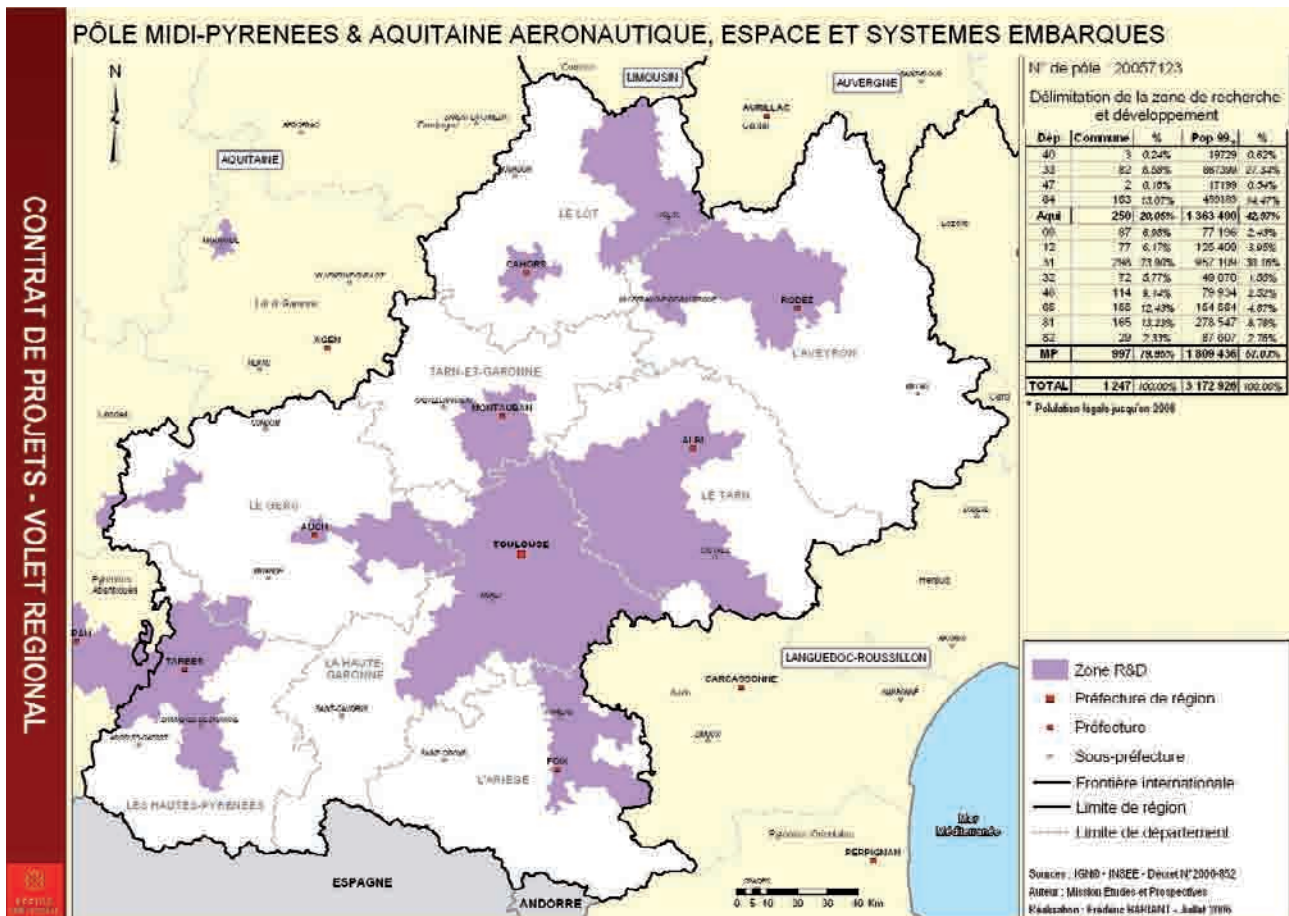
Aérospace Campus

Ce projet repose sur la mise en synergie d'un campus universitaire et d'une pépinière d'entreprises dédiées au secteur de l'aéronautique et de l'espace sur la zone de Montaudran. Le Campus universitaire sera basé sur trois opérations structurantes :

- un hôtel de Recherche, centre du Réseau Thématique de Recherche Avancée (RTRA) « Sciences et Technologies de l'aéronautique et de l'espace » ;
- le regroupement des recherches sur les matériaux ;
- le regroupement éventuel de l'Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace sur un seul site (ISAE, fusion de Supaéro et de l'Ensica). Cette dernière opération sera financée par le Ministère de la Défense, et éventuellement les collectivités locales.

Le RTRA « Sciences et Technologies de l'aéronautique et de l'espace » regroupe 1620 personnels de recherche, et a pour vocation à augmenter la visibilité et l'attractivité du site toulousain dans les domaines de l'aéronautique et de l'espace, et d'augmenter les synergies entre les équipes de recherche des laboratoires publics et privés ainsi qu'avec les entreprises des secteurs concernés. Ce RTRA sera géré par une fondation de coopération scientifique.

PÔLE MIDI-PYRÉNÉES AQUITAINE AÉRONAUTIQUE ESPACE SYSTÈMES EMBARQUÉS



La plate-forme de déconstruction d'avions TARMAC

Ce projet, localisé sur la zone aéroportuaire de Tarbes, est d'ores et déjà engagé et soutenu par les pouvoirs publics à travers la prise de participation de la Caisse des Dépôts et Consignations. La construction d'un bâtiment technique est prévue dès 2007 ainsi que l'accélération des travaux d'aménagement du site TARMAC.

Dans ce cadre, le périmètre du projet englobe :

- les terrains pour le centre de démantèlement ;
- la partie de la ZAC existante de Pyrène Aéro Pôle, déjà aménagée et ayant accès au taxiway existant et donc à la piste de l'aéroport ;
- l'emprise de la future ZAC sur environ 260 hectares.

Les moyens de support au développement d'applications de la navigation par satellites au profit des PME

Le développement d'applications de la navigation par satellites est un enjeu fort pour Midi-Pyrénées qui dis-

pose de nombreux atouts (industriels, centres de recherche) pour se positionner sur ce marché en croissance. De nombreuses actions seront entreprises sur la durée du CPER pour soutenir l'accès des PME à ce secteur et le développement de produits propres. Une étude est en cours pour évaluer l'effet levier qu'aurait la mise en place par les collectivités de moyens techniques communs pour simuler ou tester les applications GALILEO. Un tel moyen sera développé si l'étude confirme qu'il est utile.

Les projets et plates-formes de recherche pour le développement des nouveaux matériaux

Il existe en Midi-Pyrénées de nombreuses compétences de recherche dans le domaine des matériaux composites et, plus généralement, des matériaux appliqués au secteur de l'aéronautique, de l'espace et des systèmes embarqués, avec deux laboratoires leaders : le laboratoire de génie mécanique de Toulouse (LGMT) et le Centre Inter-Universitaire de Recherche et d'Ingénierie des Matériaux (CIRIMAT), mais aussi d'autres ressources, telles que le dépar-

tement de génie mécanique de l'ENSICA et le laboratoire matériaux et structures de Sup Aéro.

En outre, participent également à ces domaines de recherche le laboratoire de génie de production de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes, le centre de recherche outillages, matériaux et procédés de l'Ecole des mines d'Albi-Carmaux et le Centre d'élaboration des matériaux et d'études structurales basé à Toulouse.

Plusieurs projets partenariaux concernent ces thématiques et laboratoires pour la période 2007 – 2013 :

- **le projet de développement de l'Institut de génie mécanique**, qui a pour but de constituer une plateforme dédiée aux applications du génie mécanique pour le secteur aérospatial ;
- **DUMAS** (Durabilité des Matériaux et Allègement des Structures), plateforme internationale, qui vise à développer le transfert de technologies, dans le domaine de la durabilité des matériaux, pour des problèmes affectant la durabilité des structures et systèmes, la formation grâce à l'atelier interuniversitaire en matériaux et la recherche en particulier en accueillant des chercheurs européens au sein d'une structure dédiée ;
- **l'Institut des matériaux (AIRMAT)**, dont le but est de coordonner et développer les recherches menées dans les domaines de la conception, de l'élaboration, de la caractérisation, du traitement, de la transformation, du comportement et de la valorisation des matériaux.

Le soutien de l'Etat, du Conseil régional et des autres partenaires à ces laboratoires et projets aura pour objectifs de favoriser les regroupements thématiques autour de projets communs au caractère innovant et de mutualiser les investissements en localisant les plates-formes et projets communs, notamment par la création à moyen terme d'un centre européen des matériaux sur le nouveau site de l'Aérospace Campus.

Les projets BATAC (Banc Aéro-Thermo-Acoustique) et **LIMA** (Laboratoire d'Imagerie multivariée aéroportée)

BATAC : Banc aéro-thermo-acoustique – sur le site de l'ONERA – servira à la qualification de traitements acoustiques pour les besoins moteurs, nacelles, entrées/sorties d'air turbomachines et à la validation des codes associés. Il répond aux besoins aéronautiques pour la maîtrise des phénomènes conduisant à la réduction des nuisances sonores.

LIMA : Laboratoire d'imagerie Multivariée Aéroportée

sur le site de l'ONERA. Il a pour objectif d'assurer le développement des nouvelles techniques d'imagerie pour la recherche et les applications, d'évaluer leur potentiel lors de véritables campagnes aéroportées, de comparer leurs performances avec des moyens de caractérisation de sites complets et d'imaginer et simuler de nouveaux concepts d'observation et de mesures aéroportés.

L'ONERA financera ces projets hors CPER ; le Conseil régional et les autres partenaires pourront les soutenir de façon proportionnée à l'importance des engagements financiers de l'ONERA.

Le projet PRIMES

Ce projet propose de développer dans les Hautes-Pyrénées un pôle de recherche d'envergure internationale autour de deux thématiques fondamentales liées au génie électrique :

- Technologie d'intégration des convertisseurs d'énergie ;
- Architecture, Gestion Système et Technologie des composants nécessaires au stockage de l'énergie dans les systèmes autonomes fixes (industriel et habitat) et/ou embarqués.

L'objectif de ce projet est de capitaliser sur le succès du laboratoire commun PEARL afin de disposer d'un grand ensemble scientifique et technologique centré sur le génie électrique.

Le projet de pôles de surveillance de l'environnement terrestre pour le développement

Ce projet s'inscrit dans la Météo-pôle de Toulouse. Il concerne le financement d'infrastructures et d'équipements destinés à compléter l'ensemble d'activités dédiées à la surveillance (observation, analyse, prévisions) :

- de l'atmosphère et de l'hydrosphère en ce qui concerne l'observation globale de l'océan, avec le GIP MERCATOR Océan qui a pour objectif de devenir le Centre Européen d'Océanographie opérationnelle ; ainsi, le projet « infocean », porté par le pôle de compétitivité AESE, pourrait permettre de faire de ce centre le premier en Europe sur cette spécialité en pleine expansion et de consolider son rayonnement international ;
- et ultérieurement l'environnement terrestre avec des partenaires comme, par exemple, le GIP MEDIAS France.

Le projet de maintenance d'hélicoptères - Hélimaintenance

Ce projet de maintenance repose sur la recherche de synergies entre l'établissement de soutien aux hélicoptères de l'Armée de Terre et un groupement de dix PME/PMI spécialisées dans ce secteur d'activité.

Ce projet, qui a été labellisé par le pôle AESE en juin 2006, devra être consolidé au cours des années 2007-2010. A ce stade, sa validation définitive par le Ministère de la Défense constitue une étape clé préalable à sa mise en route.

1.1.3: Gouvernance du pôle

La gouvernance du pôle AESE sera soutenue, notamment dans ses fonctions d'étude et d'animation.

Financement de l'Article 1.1

Etat : 28,5 M€

Conseil régional : 28,5 M€

Autres partenaires attendus : 28,5 €

Par ailleurs, les CRITT (Meca, Technacol, CAAPI) et les Plate-Formes Technologiques (CONPIM, RASCOL) existants liés à la thématique Aéronautique – Espace – Systèmes Embarqués seront soutenus dans le cadre de l'Article 3 du CPER.

1.2: Le pôle de compétitivité Cancer – Bio – Santé

Articulé autour de l'opération d'aménagement du Cancéropôle de Toulouse-Langlade, le pôle de compétitivité Cancer Bio Santé rayonne au-delà de la métropole avec l'association des agglomérations de Castres et Albi, ainsi que de la région Limousin. Son ambition est de constituer un pôle de recherche et de développement autour du cancer au niveau européen et à terme mondial.

Il convient de le soutenir au travers d'actions collectives, de projets structurants qu'il a développés et de sa gouvernance. Le projet de recherche de Toulouse-Langlade est articulé autour du projet de Centre thématique de recherche et de soins soutenu par l'INSERM et le CNRS au titre de la loi d'orientation sur la recherche. Le pôle de compétitivité vise 5 grands objectifs stratégiques à moyen terme :

- intégrer autour des activités cliniques orientées vers le cancer, les centres de recherche en santé humaine, les chercheurs et industriels de l'agro

alimentaire, de la pharmacie, des biotechnologies mais aussi des sciences et technologies de l'information et des nanotechnologies ;

- créer de la valeur économique en s'appuyant sur une démarche de convergence et de fertilisation croisée entre les technologies clés, les équipes académiques et les industriels ;
- promouvoir des projets communs de nature pluridisciplinaire s'appuyant sur des infrastructures mutualisées ;
- développer une formation pluridisciplinaire facteur d'activité ;
- mener des actions de valorisation pour faciliter la prise de brevets-licences et la création de nouvelles entreprises.

1.2.1: Les actions collectives

Les actions de développement du secteur Cancer-Bio-Santé seront appuyées par des actions collectives et de l'aide au transfert de technologie particulièrement important dans ce domaine. Elles bénéficieront en particulier au projet de Centre d'Intelligence Economique défini par le pôle de compétitivité en liaison avec l'Institut National du Cancer.

1.2.2: Les projets structurants

Il s'agit notamment des opérations suivantes :

Le Cancéropôle Langlade

Le cancéropôle Toulouse nécessite pour atteindre ses objectifs, l'implantation d'un centre de recherche public INSERM CNRS : ce centre de recherche qui regroupera 26 équipes de recherche et plus de 300 chercheurs permettra la mise en œuvre des synergies nécessaires à sa réalisation.

Par ailleurs, le fonctionnement du site dépend de la dimension internationale des plateformes technologiques mutualisées. Ceci nécessite que l'Institut des technologies avancées et des sciences du vivant bénéficie d'équipements du niveau suffisant pour remplir cette ambition.

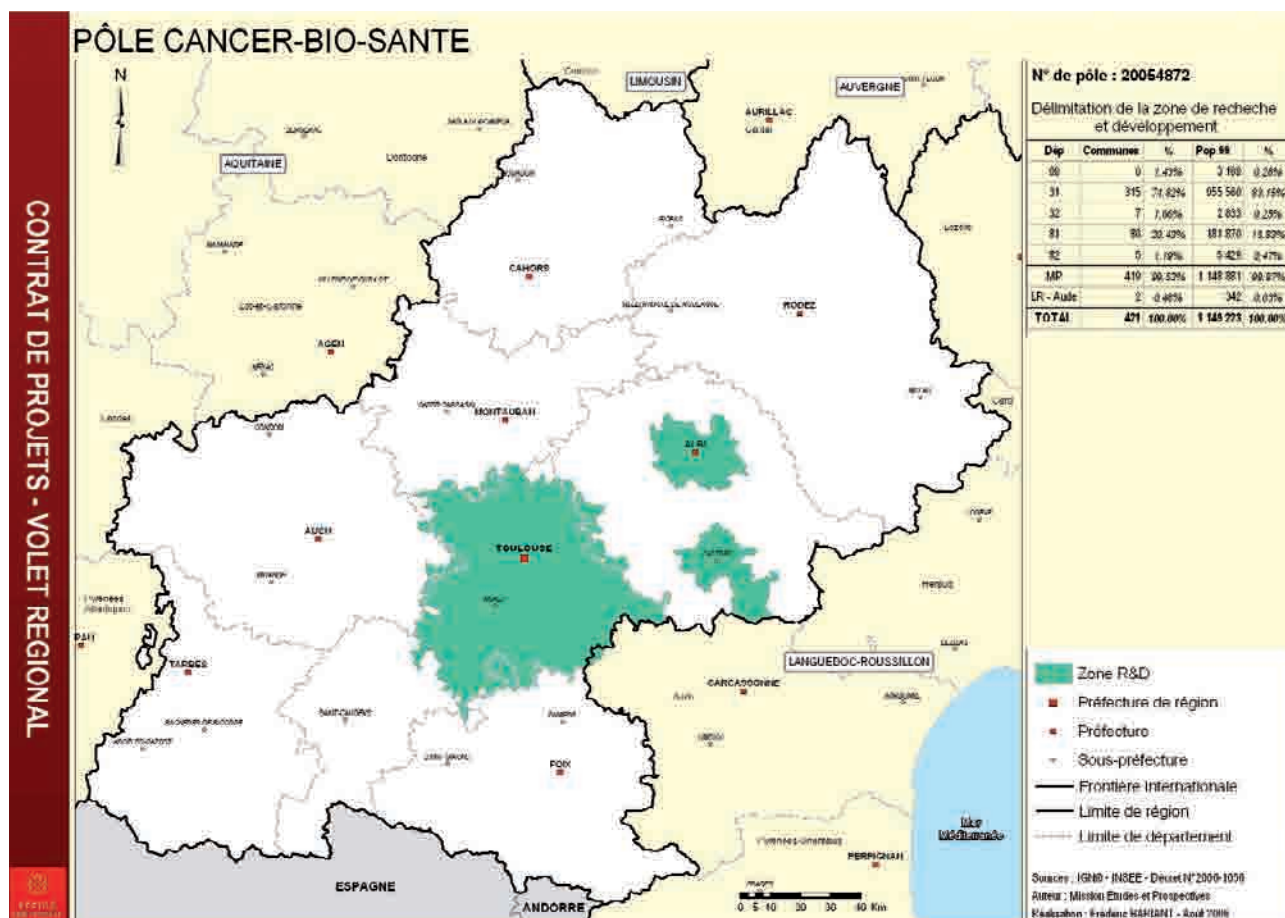
Afin de permettre la mise en œuvre d'essais pré-cliniques, une animalerie doit être réalisée sur le site du cancéropôle.

Le CRITT Bioprocédés existant lié à la thématique Cancer-Bio-Santé sera soutenu dans le cadre de l'Article 3 du CPER.

La plate-forme E santé à Castres

Il s'agit d'une plate-forme technologique principalement située sur le bassin industriel de CASTRES-

PÔLE CANCER BIO SANTÉ



MAZAMET. Elle a pour vocation la fertilisation croisée des entreprises du secteur pharmaceutique grâce à un partage des connaissances rendu possible par la mise en place d'un réseau protégé à haut débit.

La plate-forme Aliment-Santé

Le projet porté par l'Ecole Supérieure d'Agriculture de Purpan consiste en l'élaboration de plateformes technologiques (technologie des produits lactés, microbiologie des anaérobies, extraction de substances actives, etc.) associé à une structure d'évaluation thérapeutique de l'efficacité de principes actifs présumés aliments-santé ou produits alimentaires intermédiaires à allégation santé.

La plate-forme technologique (PFT) Chimie R & D, biocatalyse

Le projet de Plate-Forme Technologique s'inscrit dans le cadre d'un partenariat public-privé et vise à acquérir et mutualiser des équipements scientifiques mettant en synergie chimie, biotechnologie et nanotechnologies et cela depuis la recherche amont jusqu'à la production de lots.

Ce projet a pour objectifs :

- la synthèse et le développement de molécules relevant de la chimie fine, de la chimie de spécialité et de la santé: nanocapteurs, nanoparticules mais aussi anti-cancéreux, antibiotiques notamment;
- la maturation industrielle de la chimie du carbone renouvelable;
- la préfiguration de l'usine du futur qui minimisera intrants et rejets;
- l'élaboration de biocatalyseurs et bioprocédés de performance.

1.2.3: Gouvernance du pôle

La gouvernance du pôle sera soutenue notamment dans ses fonctions d'études et d'animation.

Financement de l'article 1.2

Etat : 16 M€

Conseil régional : 16 M€

Autres partenaires attendus : 16 M€

1.3 : Le pôle de compétitivité Agrimip Innovation

Au regard de l'importance de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans l'économie régionale illustrée par le nombre d'emplois mais aussi par le potentiel de recherche et d'enseignement, les acteurs de Midi-Pyrénées se sont mobilisés pour la promotion d'un nouveau pôle de compétitivité : Agrimip Innovation. En effet, le secteur représente 75 000 emplois, et génère 1000 créations d'emplois chaque année. Les industries agroalimentaires (IAA) comptent 26 000 emplois directs en Midi-Pyrénées. De même, la filière bois constitue un axe d'innovation porteur d'emplois.

La qualité des produits Midi-Pyrénées peut être un atout essentiel en termes d'accès aux marchés (régionaux, nationaux, mondiaux), à condition que les filières se structurent en conséquence, et développent des stratégies amont-aval qui confortent les producteurs dans leur effort.

Par ailleurs, le potentiel de recherche est très important avec un leadership régional dans plusieurs domaines, y compris non alimentaires : lumière verte et bio chimie, valorisation de la biomasse.

L'Etat, Ministère de l'agriculture et de la pêche, soutient dans ses objectifs un programme de rénovation de laboratoires de recherche de ses écoles d'enseignement supérieur agricole du pôle toulousain, notamment ENVT et ENFAT en synergie avec le pôle Agrimip Innovation.

Ce projet devrait s'articuler autour d'une stratégie structurant l'agro-industrie régionale sur la base des objectifs suivants :

- optimiser la valeur créée par la diversité de l'agro industrie régionale ;
- pérenniser les entreprises au travers du renforcement de leur compétitivité (stratégies de différenciation, nouveaux débouchés à forte valeur ajoutée, appropriation de nouvelles technologies/services, optimisation des performances des organisations) ;
- instaurer une collaboration étroite et systématique entre les acteurs économiques de la recherche et de l'enseignement ;
- développer et exploiter les synergies avec les autres pôles pour renforcer les compétences reconnues en Midi-Pyrénées ;
- développer une notoriété européenne ;
- favoriser la création d'entreprises et d'activités innovantes.

La valorisation du tournesol et des bio carburants, la connaissance et la maîtrise des mycotoxines dans les filières végétales, l'élaboration et la maîtrise qualitative d'un vin du Sud-Ouest, la valorisation des fibres du bois pour l'énergie ou les agro-matériaux, la bio informatique et la sécurité sanitaire des aliments constituent des exemples de projets de recherche en cours de développement.

Ces actions sont menées en cohérence avec les plans stratégiques des différents organismes et établissements de recherche, notamment l'INRA et le CNRS

Une synergie sera trouvée entre cette action et celle en faveur du soutien de la compétitivité des filières agricoles et forestières inscrite à l'article 9 au travers du soutien des offices à l'expérimentation pour l'amélioration des conditions de production et la diffusion des connaissances auprès des producteurs en amont des projets innovants des filières.

Financement de l'article 1.3

État : 9,425 M€

Conseil régional : 9,5 M€

Autres partenaires attendus : 9,5 M€

S'agissant des articles 1.1, 1.2 et 1.3, une première série d'opérations de recherche (annexe 1) retenues pour leur degré de maturité, fera l'objet d'une expertise et d'une programmation sur la période 2007 – 2009. L'annexe 2 au présent projet recense les autres opérations de recherche liées aux pôles de compétitivité et susceptibles d'être programmées d'ici 2013. L'ensemble des financements publics mobilisés sera abondé par des financements européens (FEDER).

ARTICLE 2 LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPAREIL PRODUCTIF DE MIDI-PYRÉNÉES ET L'ACCOMPAGNEMENT DES FILIÈRES D'EXCELLENCE

Ainsi que cela a été exposé en introduction du présent projet, le Conseil régional soutiendra le développement économique sur la période 2007 – 2013 au travers d'orientations et d'actions plus larges, découlant du Schéma Régional de Développement Economique. À ce titre, les aides directes à la créa-

tion, au développement et à la transmission d'entreprises seront profondément modifiées, simplifiées et renforcées, afin de disposer de contrats d'appui pertinents et adaptés à tous les stades de la vie des entreprises régionales.

Le présent Contrat de projets permet de contractualiser, sur les thèmes développés ci-dessous, les actions collectives suivantes :

2.1 : L'aide à la création, au développement et à la reprise d'entreprises

Le Contrat de projets doit permettre d'accompagner les femmes et les hommes qui créent des entreprises, de développer l'esprit d'entreprise et d'optimiser les dispositifs de proximité d'aide à la création et au développement d'entreprises notamment par :

- la sensibilisation-formation à l'entrepreneuriat ;
- la sensibilisation à la reprise-transmission ;
- la mise en œuvre et l'animation du plan régional de création d'entreprises incluant la préparation à la création, le développement d'entreprises et le développement de l'essaimage ;
- la mise œuvre et l'animation de la plate-forme régionale de transmission d'entreprises incluant la création d'un système d'information sur la reprise-transmission, la préparation à la reprise et l'accompagnement de la nouvelle entreprise.

2.2 : L'accroissement de l'offre des infrastructures d'accueil collectives d'entreprises

Le développement des capacités d'accueil d'entreprises accroît l'attractivité des territoires et participe au maintien et au renforcement du tissu économique existant. En Midi-Pyrénées, la raréfaction des ressources foncières à proximité des agglomérations favorise les programmes de logements au détriment des programmes d'immobilier d'entreprises, ce qui diminue les capacités d'accueil des entreprises dans des secteurs à forts enjeux.

L'enjeu du Contrat de projets est de continuer à disposer en Midi-Pyrénées d'une offre foncière et immobilière structurée en direction des entreprises et de pouvoir répondre rapidement aux diverses demandes des porteurs de projets : pépinières et hôtels d'entreprises.

En complément des actions listées dans l'article 2, le volet territorial du Contrat de projets sera également mobilisé pour soutenir le développement des zones d'intérêt régional et de leurs infrastructures

immobilières à vocation collective (pépinières, hôtels d'entreprises).

2.3 : Le développement des entreprises de Midi-Pyrénées à l'international

Le Contrat de projets doit permettre d'accompagner les entreprises dans une démarche structurée de développement international dans un cadre collectif. Les objectifs sont de favoriser l'émergence de primo-exportateurs et de PME leaders au niveau européen voire mondial, d'élargir leur porte feuille de clientèle et de valoriser les savoir-faire de la région à l'étranger :

- réalisation de diagnostics courts collectifs en direction des TPE-PME appartenant à des segments cibles prioritaires ;
- appui au regroupement d'entreprises pour faire émerger des projets d'export collectifs ;
- incitation des TPE-PME de Midi-Pyrénées à inscrire leur stratégie de développement à l'export dans des projets pluri-annuels.

2.4 : Le développement des réseaux d'entreprises

La structure de l'économie régionale qui repose majoritairement sur les PME-TPE entraîne une dispersion des acteurs du développement économique et des difficultés pour atteindre des masses critiques de projets (projets export, structuration de filières, ...). Le développement de nouveaux projets économiques passe par un préalable de fédération et d'organisation des acteurs économiques.

Les politiques de développement économique basées en priorité sur le soutien à la mise en réseau des acteurs économiques (entreprises, établissements de recherche et de formation,...), se rassemblant pour répondre à des enjeux communs de marchés, de technologies ou encore de compétences ont montré leur intérêt, en :

- favorisant l'innovation à travers les échanges de bonnes pratiques, l'organisation de transferts de connaissance et de technologie, la mutualisation de moyens ;
- stimulant la création d'activités nouvelles et d'emplois de qualité ;
- facilitant l'accès aux marchés et/ou en professionnalisant les marchés amont des entreprises du réseau ;
- favorisant le maintien des entreprises au sein du territoire ;
- accroissant la visibilité des acteurs du réseau.

L'objectif du Contrat de projets est d'accompagner les mécanismes de regroupement de PME-TPE par branches ou secteurs d'activités afin d'atteindre la taille suffisante pour des démarches de développement.

À ce titre, le Contrat de projets soutiendra notamment :

- l'animation et la structuration de systèmes productifs locaux et de réseaux d'entreprises ;
- la mise en place de clusters technologiques spécialisés ;
- les programmes immobiliers spécialisés (zones d'activités et pépinières fonctionnant en réseau). Les projets de la Mécanique Valley, du Parc Scientifique départemental du Tarn (EMAC) et du Mécanopôle de Nogaro entre autres ;
- les actions d'animation, les actions collectives et en particulier celles intégrant l'intelligence économique comme vecteur de compétitivité au titre des actions collectives.

Une attention sera portée au développement et à l'accompagnement de réseaux d'entreprises dans les secteurs traditionnels de l'économie régionale (textile, bois,..., en particulier).

Financement de l'article 2

Etat : 11,8 M€

Conseil régional : 12 M€

Autres partenaires attendus : 12 M€

ARTICLE 3 LE RENFORCEMENT DU DISPOSITIF RÉGIONAL D'INNOVATION

La recherche privée en Midi-Pyrénées est au 3^{ème} rang français en termes de Recherche et de Développement et après l'Ile-de-France en termes de densité de chercheurs.

La spécialisation aéronautique est toujours prégnante avec 45 % de la Recherche et Développement du secteur privé.

Les autres domaines d'excellence de la région sont les télécommunications, l'industrie pharmaceutique, la fabrication de machines et appareils électriques, la fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique, les services informatiques,...

Malgré ce positionnement exceptionnel, il existe un déséquilibre quant aux applications industrielles valorisées en région. Un même décalage s'observe entre les capacités de recherche et les capacités de transfert et de valorisation par le tissu productif, notamment par les PME et les TPE.

Par ailleurs, la région peut s'enorgueillir d'avoir le 2^{ème} ratio national pour le nombre de chercheurs par millions d'habitants, et le 5^{ème} rang en nombre de demandes de brevets. Au classement 2006 European Régional Scorbard publié le 15 novembre 2006, Midi-Pyrénées est classée trentième région d'Europe sur 208 et deuxième région de France derrière l'Ile de France et devant Rhône-Alpes.

L'objectif du Contrat de projets est de favoriser la compétitivité et l'innovation en plaçant l'innovation technologique, organisationnelle, sociale, commerciale et financière au cœur de la logique de croissance des entreprises :

- en mettant l'innovation, sous ses différentes formes, au cœur de la stratégie de développement des entreprises existantes, quels que soient leur niveau et leur intensité technologique ;
- en améliorant la cohérence et l'efficacité du système régional d'innovation ;
- en développant des fonctions inexistantes ou insuffisamment développées et mutualisant les fonctions supports dispersées et parfois redondantes ;
- en renforçant le rôle de stratège du Conseil régional Midi-Pyrénées et de l'Etat, à travers une analyse prospective des besoins des entreprises en matière de soutien à l'innovation, la proposition de nouveaux modes d'intervention pour y répondre et l'évaluation des actions mises en œuvre. L'Etat et le Conseil régional définiront, de manière concertée, les thématiques prioritaires en matière d'innovation.

Le Contrat de projets doit ainsi poursuivre les efforts pour transférer le résultat des recherches publiques et para-publiques vers le tissu économique et pour développer des prestations au plus près des besoins de la demande des TPE-PME régionales.

Il soutiendra :

- l'action publique en faveur de l'innovation : Midi-Pyrénées Innovation (MPI), Agence pour la valorisation de la recherche en Midi-Pyrénées (AVAMIP) ;
- la poursuite des actions (fonctionnement et investissement) en faveur des CRITT et des plates-for-

mes technologiques non financés dans le cadre de l'article 1 du CPER, dans le cadre de conventions d'objectifs pluriannuelles et sur des indicateurs d'évaluation et de suivi;

- le développement des Prestations Technologiques de Réseau assurées par Midi-Pyrénées Innovation;
- le soutien des programmes stratégiques de recherche industrielle et de développement pré-concurrentiel des entreprises de haute-technologie.

Quant à elle, l'action de l'incubateur en direction des jeunes entreprises innovantes sera financée par l'Etat et le Conseil régional d'une façon identique à la période précédente.

Par ailleurs, l'innovation régionale bénéficiera, aux côtés des interventions du Contrat de projets, du soutien aux entreprises innovantes apporté par OSEO-ANVAR dans le cadre du partenariat avec l'Etat et le Conseil régional.

Financement de l'article 3

Etat: 13,25 M€

Conseil régional: 14 M€

Autres partenaires attendus : 14 M€

**ANNEXE 1 DU PROJET 1
PROJETS À PROGRAMMER APRÈS EXPERTISE SUR LA PÉRIODE 2007-2009**

RECHERCHE - PROJET/OPÉRATION DE RECHERCHE	
Pôle AESE	
MERCATOR	5
Aerospace campus: Hôtel de recherche site de Montaudran	25,3
CESARS: application des télécommunications	3
EMAC Part scientifique (programme 134)	10,63
Figeac: Centre de valorisation et de transfert	3
Laboratoire PRIMES à Tarbes	20
BATAC	4
AIRMAT + IGM + DUMAS	19
Total pôle	89,93
Pôle CBS	
Projet cancéropôle de Toulouse-Langlade, laboratoire de recherche publique + Animalerie	30
Total pôle	30
Pôle AGRIMIP	
Sécurité sanitaire des aliments	5,22
Agrogénomique du Tournesol (Bio-carburants)	4,35
Bio-informatique (CBS et Agro) et Centre de ressource des génotypage et séquençage, CRGS	4,06
Plateforme de recherche (ENFAT)	2,50
Réhabilitation laboratoires ENVT	4,80
Total pôle	20,93
Total en M€	104,86

**ANNEXE 2 DU PROJET 1
PROJETS À EXPERTISER SUR LA PÉRIODE 2010-2013**

RECHERCHE - PROJET/OPÉRATION DE RECHERCHE
Pôle AESE
Navigation Valley; OBSERVE
LIMA
Pôle CBS
Chimie Autrement
ITAV
PA3S

RÉCAPITULATIF FINANCIER DU PROJET 1

PROJET 1 : SOUTIEN DE LA COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE RÉGIONALE	ÉTAT							RÉGION	TOTAL État + Région
	PROGRAMMES								
	103	112	127	134	142	172-187 193-194	Total Etat		
Article 1 : Accompagnement des pôles de compétitivité								54	107,925
Article 1.1 : AESE	3,5	8,5	12			4,5	28,5		
Article 1.2 : CBS		6	4			6	16		
Article 1.3 : Agrimip		1,5	1		2,53	4,4	9,425		
Article 2 : Soutien de la croissance de l'appareil productif		5	4	2,8			11,8	12	23,8
Article 3 : Renforcement du dispositif régional d'innovation		2				11,3	13,25	14	27,25
TOTAL en M€	3,5	23	21	2,8	2,53	26,2	78,975	80	158,975

PROJET 2

LE RENFORCEMENT DE L'EFFORT DE RECHERCHE

ET LA MODERNISATION DES STRUCTURES ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ARTICLES	ETAT	REGION	AUTRES
4 - Renforcement de la recherche publique	27,850	29	29
5 - Bâtiments universitaires	70,982	70	70
6 - Amélioration de la vie étudiante et des conditions de logement	20	20	20
TOTAL	118,832 M€	119 M€	119 M€

INTRODUCTION

L'enseignement supérieur et la recherche en Midi-Pyrénées.

A la rentrée scolaire 2005, 113 900 étudiants étaient inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en Midi-Pyrénées soit 19 % de la population scolaire, l'agglomération toulousaine concentrant 86 % des effectifs de l'enseignement supérieur. Ce taux place l'académie de Toulouse au deuxième rang des académies de province après Lyon (19,8 %).

Entre 1998 et 2003, le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur s'est accru de 5,9 % (+4,6 % en France métropolitaine).

La structure de l'enseignement supérieur en Midi-Pyrénées se distingue :

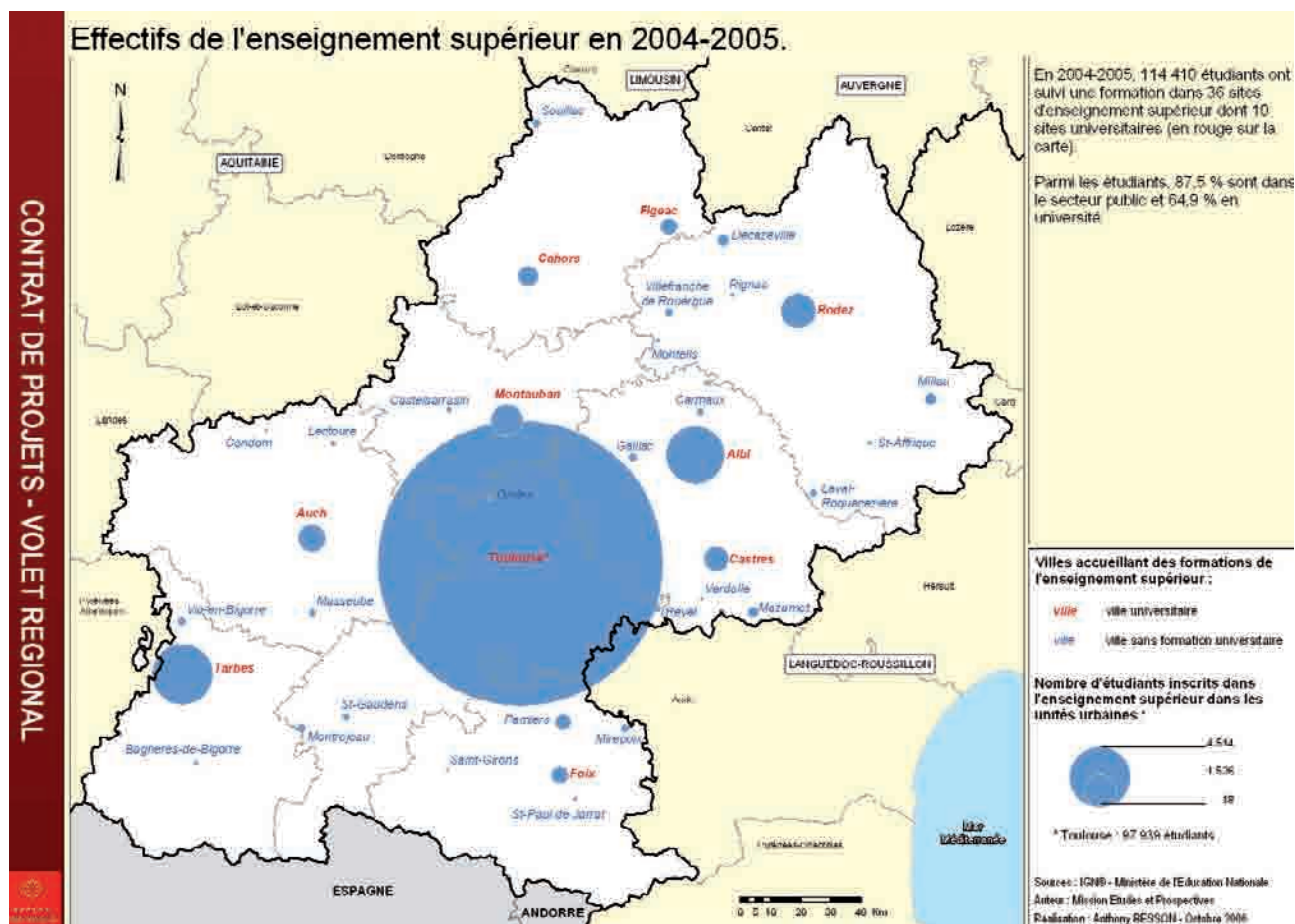
- par la forte présence d'écoles d'ingénieurs – 8 800 étudiants ingénieurs, soit près de 8 % des étu-

- dants (4 % en France métropolitaine) ;
- par la fréquentation des disciplines universitaires des sciences exactes et des sciences humaines avec 22 % chacune soit 2 à 3 points de plus que la moyenne nationale ;
- par l'attractivité exercée au-delà de l'académie : un tiers des étudiants de premier cycle vient d'autres académies ou de l'étranger ; en deuxième cycle ce taux atteint 47 % et il devient majoritaire avec 53 % en troisième cycle.

La recherche publique régionale est au 4ème rang national après l'Ile-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Midi-Pyrénées est aussi au deuxième rang français au regard de la part des dépenses rapportée au PIB régional – 380 laboratoires de recherche sont implantés dans l'agglomération toulousaine.

La région compte 8 660 ETP (équivalent temps plein)

EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 2004-2005



dans la recherche publique (6,3 % des effectifs français régionalisés) dont les deux tiers de chercheurs ou d'enseignants-chercheurs, travaillant dans tous les grands domaines scientifiques :

- Sciences humaines et sociales ;
- Sciences de la vie, Médecine ;
- Sciences de la matière (dont Sciences de l'ingénieur, Sciences des technologies de l'information et de la communication et Sciences de l'Univers).

Le poids économique de l'activité universitaire et de la recherche publique représentait près de 1,35 milliards d'euros en 2004 soit un peu plus de 2 % du PIB régional.

Les enjeux.

Comme indiqué précédemment, la région Midi-Pyrénées bénéficie d'un important potentiel en matière d'enseignement supérieur et de recherche qui la classe parmi les premières régions françaises.

Pour autant, l'essentiel de l'enseignement supérieur et de la recherche se concentre dans l'agglomération toulousaine laissant une place limitée aux autres sites

universitaires régionaux de création beaucoup plus récente.

L'Etat et le Conseil régional ont souhaité rééquilibrer le territoire universitaire en soutenant les projets universitaires au sein des villes moyennes : pôle universitaire Tarbais, EPA Champollion dans l'est et le nord-est de la région, antennes délocalisées des universités toulousaines,... Ces implantations ont permis un meilleur maillage du territoire régional et l'affirmation de nouvelles fonctions au sein des villes moyennes.

Parallèlement, la progression constante du nombre d'étudiants entraîne l'émergence de nouveaux besoins (logement, vie étudiante, restauration) dont la couverture d'ensemble reste insuffisante ce qui est de nature à limiter l'attractivité pour de nouveaux étudiants, ainsi que pour les enseignants et les chercheurs étrangers.

Les objectifs du Contrat de projets.

Le Contrat de projets se fixe trois objectifs :

- le renforcement du rayonnement et du potentiel scientifique de Midi-Pyrénées et le développement

- de passerelles entre la recherche publique et l'appareil productif régional;
- la mise aux standards internationaux des bâtiments universitaires et l'émergence d'une politique de site, à l'échelle régionale, ainsi que la consolidation de l'effort, déjà entrepris, en faveur de l'équipement universitaire des villes moyennes;
- l'amélioration de la vie étudiante et des conditions de logement et de restauration des étudiants d'une part, la création de structures d'accueil en faveur des enseignants-chercheurs et des chercheurs étrangers d'autre part.

ARTICLE 4

LE RENFORCEMENT DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

Le Contrat de projets s'inscrit dans un environnement renouvelé de la recherche publique à la suite du vote de la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006 et la création de nouveaux instruments pour en assurer la mise en œuvre :

- l'Agence Nationale de la Recherche;
- le Haut conseil de la science et de la technologie;
- l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

La loi de programme sur la recherche propose aussi de nouveaux modes de coopération entre les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur dans le cadre des pôles de recherche et d'enseignement supérieur, des réseaux thématiques de recherche avancée et réseaux thématiques de recherche et de soins.

Enfin, le label « Carnot » doit permettre de favoriser le transfert de technologies en soutenant et en fédérant les laboratoires de recherche qui développent des collaborations avec le tissu socio-économique.

La préparation du Contrat de projets s'est traduite par un foisonnement de projets de recherche, ce qui illustre le dynamisme mais aussi la relative dispersion des acteurs, les besoins d'investissement de la recherche régionale et l'indispensable concertation des acteurs publics qui auront à conjuguer leurs efforts dans un domaine aussi décisif.

La priorité du Contrat de projets sera donnée aux projets de recherche qui :

- d'une part, favorisent la mutualisation d'équipements et qui préfigurent une politique de site associant recherche et enseignement supérieur;

- d'autre part, renforcent les liens entre recherche publique et recherche privée et qui sont susceptibles de contribuer à des processus d'innovation technologique favorables au développement de l'appareil productif;
- enfin, contribuent au renforcement et à l'émergence de pôles scientifiques d'excellence en Midi-Pyrénées disposant d'une audience nationale, européenne et mondiale.

En complément du projet 1 du CPER qui inclut les opérations de recherche strictement liées à un pôle de compétitivité, le projet 2 du CPER permettra de financer des opérations de recherche en relation avec plusieurs pôles de compétitivité ou filières d'excellence, qui correspondent à :

- des investissements immobiliers permettant le regroupement d'équipes et/ou la rénovation et la restructuration de locaux concourant à l'extension des laboratoires;
- des investissements portant sur des équipements scientifiques.

Après examen des projets présentés par la communauté scientifique, l'Etat et le Conseil régional ont convenu d'établir une première série d'opérations prêtes à être financées.

Après évaluation, les coûts totaux pour cette première série d'opérations figurant dans l'annexe 1 sont estimés à 100,05 M€.

L'Etat, le Conseil régional et les collectivités qui souhaiteront s'y associer, s'engageront prioritairement, et dans la limite des crédits figurant au présent article 4, à financer ces opérations sur la période 2007-2009.

Une seconde série d'opérations figurant en annexe 2 a été d'ores et déjà identifiée comme présentant un intérêt scientifique affirmé. Ces opérations sont susceptibles d'être programmées à partir de 2010.

L'ensemble des financements publics sera abondé par des financements européens (FEDER).

En outre, l'Etat et le Conseil régional poursuivront en concertation leur appui aux actions de diffusion de la culture scientifique et technique et à un programme structurant à rayonnement régional localisé au "Quartier des sciences" à Toulouse.

L'ensemble des opérations de recherche et d'enseignement supérieur relevant du projet 1 comme du projet 2 du CPER sera cofinancé dans les conditions suivantes :

- préalable d'une expertise technico-financière et prise de décision de cofinancement des projets proposés par un comité paritaire composé de représentants de tous les cofinanceurs de ces opérations (Etat, Conseil régional et autres partenaires attendus) ; la composition de ce comité, ses règles de fonctionnement et ses critères de sélection et de programmation financière des projets seront définis dans une convention d'application du présent article, qui sera cosignée par l'ensemble des financeurs ;
- a minima, les critères de sélection et de programmation financière des projets porteront sur les éléments d'analyse suivants : maturité technique des projets (dont maîtrise d'ouvrage clairement définie), crédibilité et équilibre financier, implication et soutien des organismes de tutelle et des universités concernés ;

- conclusion pour chaque opération de conventions spécifiques, qui préciseront au cas par cas les modalités particulières de déroulement et de financement de l'opération, avec une décomposition par année de programmation et par financeur.

Le CNRS financera le projet de regroupement du département des systèmes d'information (DSI) sur Toulouse sur des financements hors CPER. Le Conseil régional et les autres collectivités locales pourront soutenir ce projet s'ils le jugent opportun.

Financement de l'article 4

Etat : 27,850 M€

Conseil régional : 29 M€

Autres partenaires attendus : 29 M€

**ANNEXE 1 DU PROJET 2
PROJETS À PROGRAMMER APRÈS EXPERTISE SUR LA PÉRIODE 2007-2009**

RECHERCHE - PROJET/OPÉRATION DE RECHERCHE	
Sciences de l'ingénierie et de la matière	
FERMAT, Fluides, Energie, Réacteurs, Matériaux et transferts	1,5
Intégration hybride des systèmes de l'électronique de puissance+Fusion LEEI/CPAT/LGET/LE (LAPLACE)	4,9
Observatoire des systèmes d'indexation et recherche d'informations multimedia, OSIRIM	2,2
Renouvellement de l'analyseur de surface, ESCA	0,76
Campus G Dupouy - nanosciences	9,12
ADREAM	6,39
Tarbes : laboratoire commun multi-matériaux et multi-procédés	3,6
Plateforme de mécanique des fluides	1,5
Relogement du LCMIE-CIRIMAT, 2 ^{ème} tranche	1
Total	30,97
Sciences du vivant et de la santé	
Réseau d'imagerie optique du vivant, plus cristallographie des protéines	2,8
Protéomique dans l'analyse et la compréhension des processus du vivant	5,4
Opération institut fédératif des sciences du cerveau	4,2
Métabolomique/LBB	4,2
Total	16,60
Sciences de la terre et de l'Univers	
Développement de l'instrumentation à l'OMP dont CESBIO, LEGOS, CESR	9,65
Création du centre d'écologie de Toulouse, 4R1	2,058
Gestion du territoire et changements locaux, moulis (09)	7,85
Total	19,56
Thématiques transversales	
Centre de calcul scientifique, CALMIP	4
RTRA Toulouse-Sciences économiques : réhabilitation 2 ^è tranche Bat S	2
Maison de la recherche à Albi	3,50
Culture scientifique et technique, Patrimoine scientifique, documentation scientifique	2,5
Quartier des sciences	20
Bourses de recherche	0,924
Total en M€	32,92

**ANNEXE 2 DU PROJET 2
PROJETS À PROGRAMMER APRÈS EXPERTISE SUR LA PÉRIODE 2010-2013**

RECHERCHE - PROJET/OPERATION DE RECHERCHE
Sciences de l'ingénierie et de la matière
Institut de mathématiques
Plateforme interuniversitaire de Micro Electronique à Balayage
Développement du Laboratoire national de champ magnétique pulsé
Chimie-Matériaux-Procédés
Spectroscopies optiques ultimes/Bat
Construction d'un bâtiment pluridisciplinaire sur les nano-objets et la sécurité pour LPCNO
Centre de génie civil
Sciences du vivant et de la santé
Construction rucher expérimental
Création du pôle de biologie intégrative
Extension locaux de recherche de la faculté de pharmacie (dont animalerie)
Thématiques transversales
Création surface Recherche: regroupement équipes; pôles de compétitivité
Centre de recherche Sciences humaines et sociales pour l'IUT

**ARTICLE 5
LA CONSTRUCTION ET
LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS
UNIVERSITAIRES EN
MIDI-PYRÉNÉES**

Le soutien apporté à l'immobilier dans le cadre du Contrat de projets s'inscrit dans un cadre préalablement défini :

- en vue de poursuivre la diffusion d'une offre universitaire sur l'ensemble du territoire régional, les opérations localisées en dehors de l'agglomération toulousaine seront privilégiées ;
- le financement des opérations s'effectuera, en priorité à égale proportion entre l'Etat, le Conseil régional et les autres collectivités, sur la base d'un tiers pour chacun. Ce tiers peut ainsi être entendu par l'affectation d'une enveloppe financière globale qu'une collectivité s'engagerait à mobiliser sur la période 2007-2013.
- la maîtrise d'ouvrage de chaque opération devra être préalablement identifiée et disposer des ressources nécessaires. S'agissant de projets complexes, mettant en jeu plusieurs opérations, les

partenaires pourront s'accorder pour retenir une maîtrise d'ouvrage assurant la coordination d'ensemble du projet ;

- la mise aux standards internationaux.

5.1 : Les sites universitaires de l'agglomération toulousaine

Le site universitaire du Mirail occupe une place particulière au sein des sites d'enseignements supérieurs de Midi-Pyrénées :

- l'Université Toulouse – Le Mirail est partie prenante du quartier du Mirail et de sa transformation : son emprise représente près d'un quart du quartier et c'est par rapport à elle que s'organise une partie du centre du quartier. Elle constitue le seul équipement de dimension régionale voire nationale présent dans le quartier et elle dispose d'un potentiel d'attractivité. De plus, son insertion urbaine constitue un élément décisif de la rénovation du quartier ;
- la dégradation continue de l'université remet progressivement en cause son rayonnement ;
- l'ampleur du projet de rénovation de l'Université de Toulouse-Le Mirail en fait un projet complexe

de long terme qui associe plusieurs maîtrises d'ouvrage et nécessite d'importants besoins de coordination.

Face à ce constat, le Contrat de projets doit poursuivre la démarche engagée depuis 2000, en particulier par la reconstruction de la deuxième tranche du bâtiment destiné à l'enseignement des Langues, du bâtiment des Lettres et du bâtiment central, ainsi que la création d'un nouveau bâtiment destiné à regrouper la recherche. Le projet d'ensemble s'intégrera à son environnement urbain.

Un travail préalable sur la délégation des maîtrises d'ouvrage en charge de l'ensemble du projet de rénovation de l'Université de Toulouse-Le Mirail sera nécessaire, le Conseil régional affirmant son implication pleine et entière pour l'ensemble de ce projet.

Quatre autres sites toulousains sont principalement concernés par le Contrat de projets :

- **le site universitaire de Rangueil** qui regroupe l'Université Paul Sabatier (UPS), l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA), l'Ecole Nationale d'Aviation Civile (ENAC), l'Ecole Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace (SUPAERO) ;
- **le site de Labège** (ENSIACET) ;
- **le site central de Toulouse** (ENSEEIH) ;
- **le site universitaire de l'Arsenal** qui regroupe l'Université de Toulouse 1, l'Institut d'Etudes Politiques et l'Institut d'Administration des Entreprises.

Le Contrat de projets soutiendra en priorité les projets de modernisation et de mise aux normes internationales qui participent à la qualité des études et à un meilleur rayonnement universitaire.

La liste des opérations de construction et de rénovation de bâtiments universitaires au sein de l'agglomération toulousaine est jointe en annexe au présent projet. Ces opérations seront cofinancées dans le cadre des enveloppes financières rappelées ci-dessous.

Les modalités de programmation et de suivi de ces opérations feront l'objet d'une convention d'application de l'article 5.1 qui précisera les partenaires et les clés de répartition des financements.

Il est à noter qu'une première série d'opérations figurant à l'annexe 1 fera l'objet d'une programmation sur la période 2007-2009. L'annexe 2 identifie pour sa part les opérations à expertiser sur la période 2010-2013.

Financement de l'article 5.1

Etat: 56 M€

Conseil régional: 55 M€

Autres partenaires attendus : 55 M€

5. 2: Les implantations universitaires hors Toulouse

Depuis plusieurs années, l'Etat et le Conseil régional soutiennent la création à moyen terme d'une structure d'enseignement supérieur à caractère pérenne au nord-est de Midi-Pyrénées (EPA Champollion – Albi, Castres, Rodez, Figeac) ainsi que le développement du site universitaire de Tarbes. Par cette démarche, l'EPA Champollion et le site de Tarbes offrent aux villes moyennes de nouvelles possibilités de développement et une place renforcée dans l'armature urbaine et universitaire régionale en permettant le desserrement de la pression universitaire sur l'agglomération toulousaine et l'amélioration des conditions d'études et d'accueil.

Dans le même temps, le Contrat de projets doit aussi soutenir les sites décentralisés des universités toulousaines (Tarbes, Foix, Auch, Montauban, Castres) qui participent aux mêmes objectifs de rééquilibrage territorial des fonctions universitaires.

Les interventions du Contrat de projets soutiendront en priorité des projets immobiliers permettant d'accueillir de nouvelles formations au sein de villes moyennes, garantissant ainsi leur vocation universitaire sur le long terme d'une part, assurant des passerelles avec le tissu économique régional d'autre part. Les priorités du Contrat de projets s'inscriront ici aussi dans la continuité de l'actuel contrat de plan :

- **Université de Toulouse-Le Mirail:**

- Médiathèque de Foix;
- IUP de Foix;
- IUT de Figeac.

- **Université de Toulouse 1 :**

- Agrandissement des locaux de l'IUT de Rodez.

- **Université Paul Sabatier :**

- Mutualisation des IUT et centre des ressources langues à Tarbes.

- **Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes :**

- Aménagement des espaces extérieurs.

**ARTICLE 5.1 – ANNEXE 1
PROJETS À PROGRAMMER APRÈS EXPERTISE SUR LA PÉRIODE 2007-2009**

UNIVERSITE DE TOULOUSE-LE MIRAIL
Bâtiment de langues (2 ^{ème} tranche)
Bâtiment de lettres
Bâtiment de l'administration centrale
INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE
Fin de reconstruction de l'ENSIACET
Poursuite de la reconstruction de l'ENSEEIH
INSTITUT NATIONAL DE SCIENCES APPLIQUEES
Extension bibliothèque
Extension du CSH
UNIVERSITE PAUL SABATIER
Accessibilité handicapés
Accessibilité handicapés IUT
Aménagement des espaces administratifs
Restructuration du site Rangueil / Ponsan IUT
Restructuration du bâtiment TP 2 de SVT
Extension et rénovation de la bibliothèque universitaire santé
Aménagement du campus de Rangueil
UNIVERSITE DE TOULOUSE 1
Extension du bâtiment de l'Arsenal dont IEP et IAE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AGRICOLE
Mise au standard international
Coût total : 130 M€

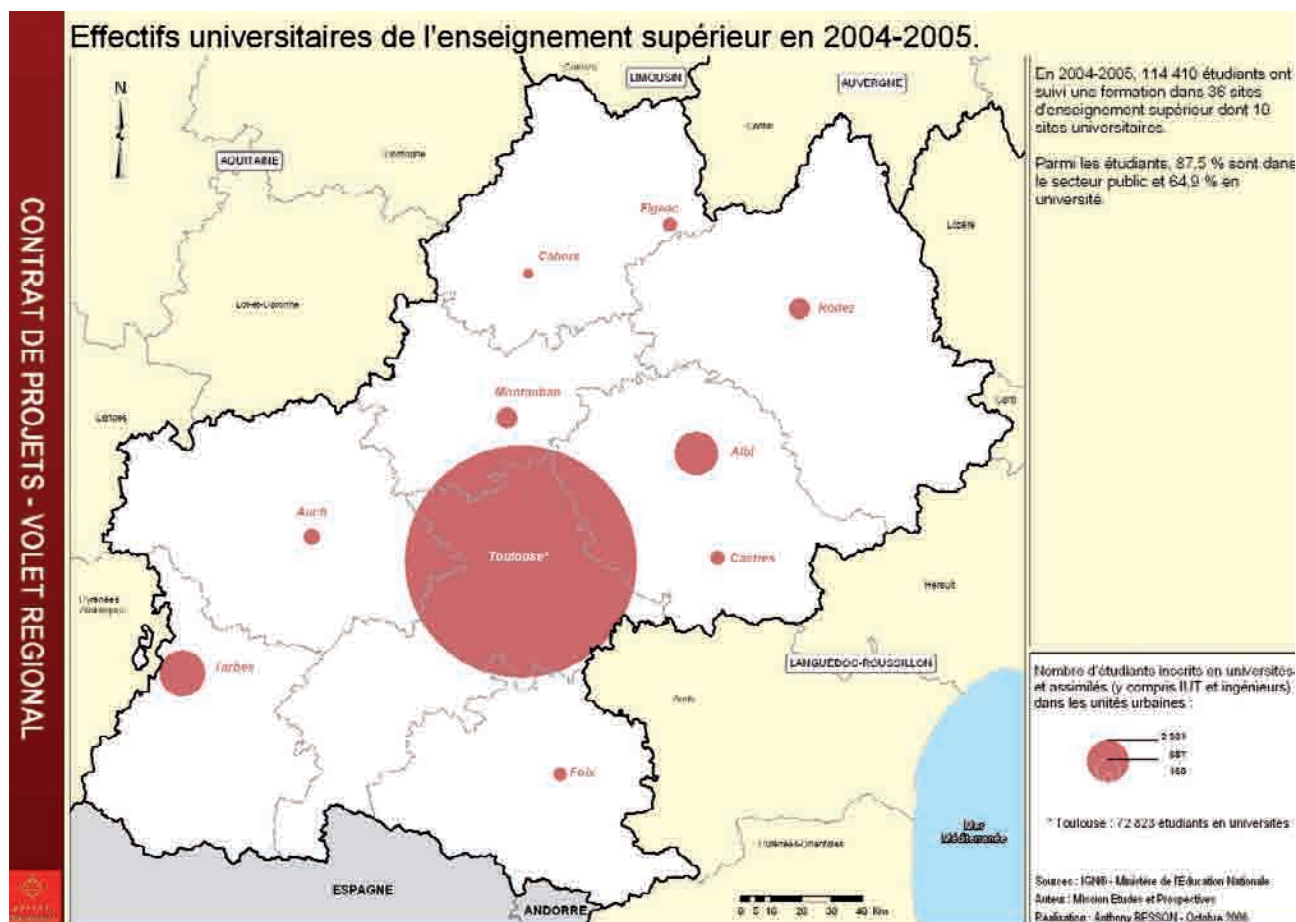
• **EPA Champollion :**

- Rodez: pôle des territoires et des agro-ressources et aménagement de la caserne Burloup;
- Albi: Maison du multimédia;
- Castres: formation ingénieur – pôle TIC;
- Albi: schéma directeur VRD et espaces extérieurs.

Par ailleurs, les projets présentés par l'IUFM, hors agglomération toulousaine, pourront être soutenus par l'Etat ainsi que par les collectivités locales concernées.

Financement de l'article 5.2
Etat: 15 M€
Conseil régional: 15 M€
Autres partenaires attendus : 15 M€

EFFECTIFS UNIVERSITAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 2004-2005



**ARTICLE 5.1 – ANNEXE 2
 PROJETS À EXPERTISER SUR LA PÉRIODE 2010-2013**

INTER-UNIVERSITÉS
restructuration de l'école de chimie : site et PRES
UNIVERSITE PAUL SABATIER
restructuration TP physique
rénovation STAPS
construction salle 1 STAPS
restructuration bât TP 4 de SVT
restructuration salle de cours TP 1
rénovation bât département UFRL
aménagement des sous-sol bât 2A
restructuration IUT bât A2
chirurgie dentaire bât et amphi
rénovation pharmacie bât A et B
médecine bât A1 et A5
médecine restructuration 37, allées J. Guesde
bâtiment informatique CIG, CICT

ARTICLE 6

L'AMÉLIORATION DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DES CONDITIONS DE LOGEMENT

L'accroissement continu du nombre d'étudiants en Midi-Pyrénées (+ 5,9 % entre 1998 et 2003) s'effectue dans un contexte difficile pour une partie d'entre eux :

- les équipements universitaires de vie étudiante ne sont plus, pour certains d'entre eux, adaptés à la demande ;
- les évolutions des modes de vie font émerger de nouveaux besoins (en particulier équipements sportifs...) qui sont encore peu présents au sein des équipements universitaires ;
- la situation tendue que connaît depuis plusieurs années le marché du logement à Toulouse a eu un impact direct sur le logement étudiant en limitant l'offre et en augmentant de manière significative le nombre d'étudiants mal logés.

Concernant plus particulièrement le logement étudiant, le déficit actuel de logements sociaux étudiants peut être évalué au maximum à 5 000 logements. A la compensation de ce déficit, il est nécessaire de rajouter la rénovation de 1 500 chambres en cité universitaire qui n'ont pas fait l'objet d'une mise à niveau depuis leur construction et qui ne répondent plus aux normes de confort actuelles.

La mise en œuvre du Contrat de projets distinguera :

- la construction d'environ 5 000 nouveaux logements sociaux étudiants qui s'appuiera en priorité sur des opérateurs de logement social. La construction de logements neufs renvoie donc moins aux financements (les opérations seront financées à travers des PLS) qu'à l'identification et à la libération d'emprises foncières suffisantes et mises à disposition gratuitement pour construire de nouveaux logements. La valeur ajoutée financière du Contrat de projets portera sur la prise en charge d'éventuels surcoûts d'opérations liés à la qualité architecturale ou au coût de la charge foncière ;
- la rénovation des chambres universitaires : l'impact financier d'un programme de rénovation de 1 500 chambres est considérable ; une programmation pluriannuelle associée à des projections financières permettra à l'Etat, au Conseil régional et aux autres partenaires financiers d'assurer l'équilibre d'ensemble du programme de rénova-

tion, tant dans ses contenus que dans son financement. Ainsi, une étude de faisabilité conduite en partenariat permettra de vérifier en amont la pertinence de certaines rénovations au regard d'opérations de construction – démolition.

Les difficultés de logement ne concernent pas exclusivement les étudiants mais aussi les chercheurs et les enseignants-chercheurs invités. Ces difficultés limitent une partie des échanges nécessaires à la visibilité et l'attractivité de la recherche de Midi-Pyrénées. Le Contrat de projets sera l'occasion de développer en Midi-Pyrénées un projet immobilier spécifique pour accueillir des chercheurs et des enseignants-chercheurs étrangers.

La restauration universitaire se trouve aussi dans une situation difficile du fait de la sous-capacité de certains équipements et de la nécessaire rénovation des plus anciens d'entre eux. Le CROUS établira une programmation pluriannuelle pour l'amélioration de la restauration universitaire en privilégiant les sites où les besoins sont les plus marqués (absence de restauration universitaire, sécurité des installations de restauration), en particulier pour les restaurants universitaires du Mirail et de Ranguel, mais également pour les équipements de restauration à Figeac, Tarbes, et Auch.

Pour favoriser le développement du sport en milieu universitaire, plusieurs projets seront également soutenus.

Financement de l'article 6

Etat : 20 M€

Conseil régional : 20 M€

Autres partenaires attendus : 20 M€

RÉCAPITULATIF FINANCIER DU PROJET 2

PROJET 2: LE RENFORCEMENT DE L'EFFORT DE RECHERCHE ET LA MODERNISATION DES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	ETAT				REGION	TOTAL Etat + Région
	<small>PROGRAMMES</small>					
	142	150	172-187 193-194	Total Etat		
Article 4: Renforcement de la recherche publique		19	8,85	27,850	29	56,850
Article 5: Construction et la rénovation des bâtiments universitaires	0,982	70		70,982	70	140,982
Article 6: Amélioration de la vie étudiante et des conditions de logement		20		20	20	40
TOTAL en M€	0,982	109	8,85	118,832	119	237,832

PROJET 3

LE SOUTIEN DE LA COMPÉTITIVITÉ

DES FILIÈRES AGRICOLES

ARTICLES	ETAT	REGION
7 - Modernisation des Exploitations	32,45	33
8 - Programme régional d'installation – transmission	18,944	19
9 - Amélioration de la compétitivité des filières agricoles régionales	25,874	26
10 - Hydraulique agricole	2	3,5
TOTAL	79,268 M€	81,5 M€

INTRODUCTION

L'agriculture de Midi-Pyrénées.

L'agriculture et le secteur des industries agroalimentaires occupent avec la forêt et la filière-bois une place tout à fait essentielle en Midi-Pyrénées au regard de leur contribution à l'économie régionale et à l'emploi ainsi qu'à l'occupation et à l'équilibre des territoires ruraux.

Midi-Pyrénées est la première région agricole française pour le nombre de ses exploitations (54 000 unités dont 33 600 exploitations professionnelles). L'agriculture représente 52 % du territoire régional et 7 % de la population active (moyenne nationale: 4 %). Si la population active agricole baisse depuis

plusieurs années pour se rapprocher de la moyenne nationale, l'emploi salarié agricole est deux fois supérieur à la moyenne nationale.

L'agriculture reste très marquée par la géographie régionale et des conditions pédoclimatiques contraignantes: les espaces de plaine sont très limités, la quasi-totalité de la région est classée en zone agricole défavorisée, la sécheresse constante naturelle de l'été prend une ampleur particulière ces dernières années.

La situation de l'agriculture régionale se caractérise par un revenu par exploitation et des rendements inférieurs à la moyenne nationale.

Depuis plusieurs années, l'agriculture régionale connaît une importante mutation avec une tendance

à la spécialisation :

- la surface moyenne des exploitations « professionnelles » agricoles est passée de 70 ha en 2000 à 77 ha en 2003. Cette évolution est particulièrement forte dans le Lot, les Hautes-Pyrénées et le Tarn-et-Garonne ;
- Les exploitations de moins de 50 ha sont encore majoritaires en Midi-Pyrénées : elles représentent une exploitation sur deux et valorisent 23 % de la Surface Agricole Utile régionale ;
- les exploitations de polyculture – élevage disparaissent un peu plus vite que les autres (- 7 % par an depuis 2000) même si elles représentent encore la deuxième orientation technico-économique des exploitations de Midi-Pyrénées. En zone de vallées et de coteaux, les exploitations agricoles régionales se spécialisent en grandes cultures (une exploitation sur quatre).

L'agriculture régionale bénéficie de produits de renommée mondiale qui renvoient une image de « gastronomie et qualité ». La région Midi-Pyrénées est aujourd'hui la première région française pour la production sous signe officiel de qualité (108 références) et pour la production biologique.

L'industrie agroalimentaire est le premier employeur industriel régional (18 % des effectifs industriels de la région soit 25 600 personnes) et le deuxième secteur industriel de Midi-Pyrénées (chiffre d'affaires de 5,7 milliards d'Euros) ; cependant la valeur ajoutée brute en région de l'agroalimentaire (2,5 %) est inférieure à celle de la France de province (3,2 %).

Le secteur agroalimentaire regroupe quelques grandes entreprises (2 %) et une grande majorité de petites et très petites entreprises : 9 sur 10 ont moins de 10 salariés, qui sont orientées vers un marché national ou régional, investissent peu dans la recherche et l'innovation et sont peu, voire pas, présentes à l'export. Les exportations représentent 11 % du chiffre d'affaires – 17 % au niveau national – et sont réalisées par des entreprises de grande taille. Les entreprises agroalimentaires sont partie prenante de l'aménagement de l'espace rural régional par le maillage économique territorial qu'elles représentent.

Parallèlement, Midi-Pyrénées dispose d'un excellent potentiel de recherche-développement en matière de sécurité des aliments renforcé par la présence du pôle d'excellence de sécurité alimentaire.

Néanmoins, la région se caractérise par la faiblesse

de la transformation locale malgré des efforts dans le domaine des produits carnés (ex. charcuterie, salaisons, palmipèdes gras), un marché local étroit du fait de l'absence de grands pôles de consommation à l'exception de Toulouse ; ces échanges sont marqués par ses difficultés d'accès aux produits pondéreux (pas de ports).

Enjeux.

L'agriculture et l'agroalimentaire représentent un des principaux secteurs de l'emploi régional et jouent un rôle structurant incontournable de l'aménagement des territoires ruraux.

Il en est de même de la filière forêt-bois qui emploie 20 500 personnes dont la majorité travaille dans la transformation. La filière rencontre des difficultés liées à la mobilisation du bois, sur des territoires difficiles (zones de montagne). La majorité des entreprises enregistrent des performances économiques moyennes qui les fragilisent face à la concurrence internationale, notamment espagnole et italienne dans l'ameublement.

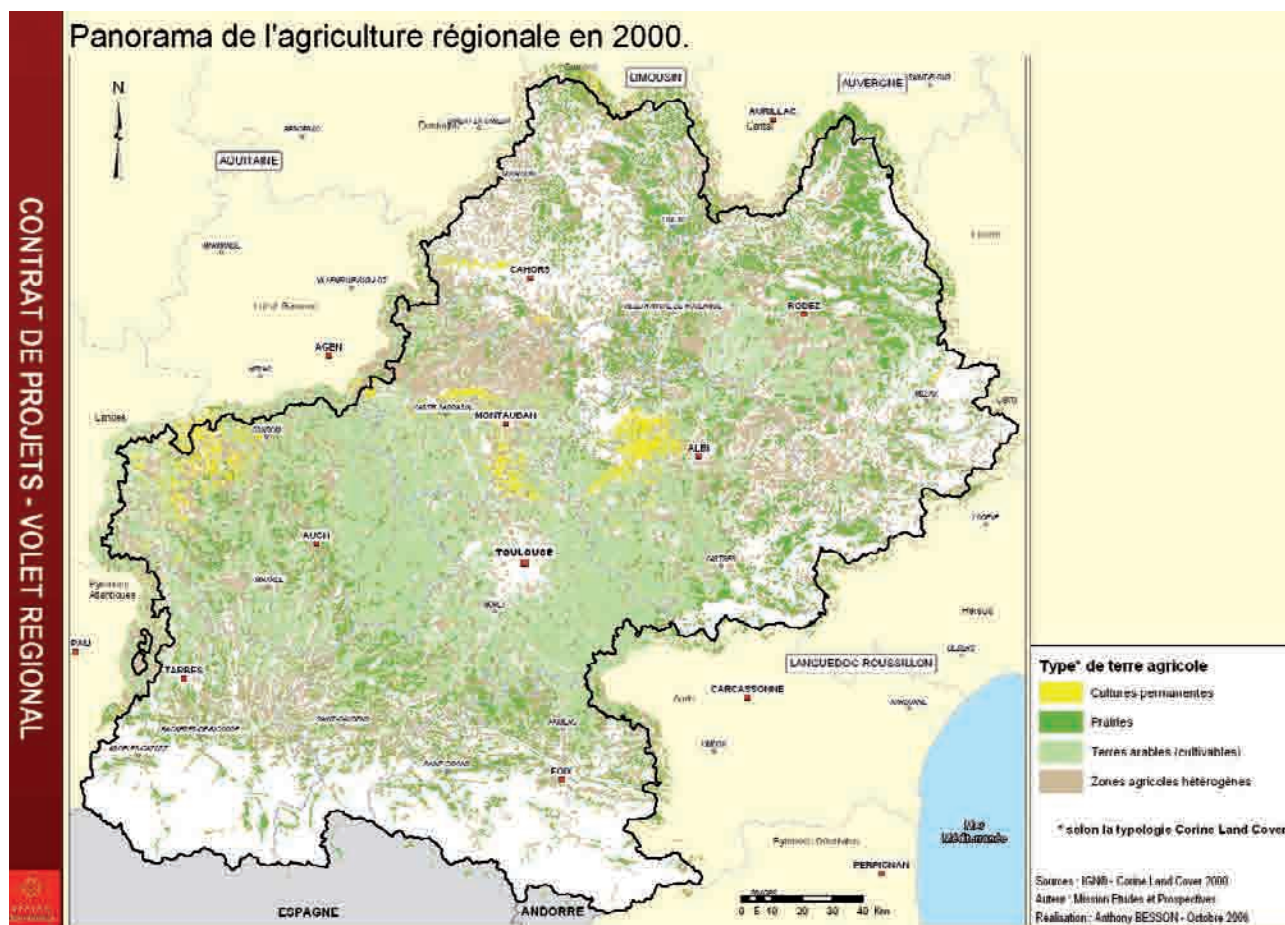
L'accompagnement de la filière forêt bois est inscrit dans le cadre du projet 5 du présent contrat, sous la forme d'un plan carbone, qui repose sur une stratégie de meilleure mobilisation de la ressource et de sa valorisation dans les filières énergétiques et de construction. Les actions relatives à la filière bois dans les massifs de montagne seront menées en liaison étroite avec les conventions interrégionales de massifs.

La candidature du pôle de compétitivité Agrimip Innovation confirme la place privilégiée de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la filière forêt-bois dans l'économie régionale mais aussi dans la recherche publique et privée. En fédérant un système d'acteurs très atomisé et une structure économique fractionnée, le pôle de compétitivité doit permettre d'accroître la valeur ajoutée d'ensemble qui reste encore aujourd'hui très faible au regard d'autres régions ou d'autres secteurs économiques.

L'agriculture et la forêt ont été confrontées ces dernières années à de nombreuses évolutions liées au progrès technique, à un nouveau paysage socio-économique, à de nouvelles règles communautaires et internationales de régulation des marchés et à de nouvelles attentes de la société.

Le principal enjeu du Contrat de projets est d'anticiper la réforme programmée de la Politique Agricole Commune et d'éviter la disparition de pans entiers de l'activité régionale, en accompagnant la mutation

PANORAMA DE L'AGRICULTURE RÉGIONALE



d'une partie de l'agriculture régionale et ceci en agissant à deux niveaux :

- au niveau des exploitations à travers la modernisation de l'outil de production, l'installation et la transmission, le développement des usages des technologies de l'information et de la communication,...
- au niveau des filières à travers la valorisation des produits, la transformation et la mise en marché des produits,...

Les objectifs du Contrat de projets.

Les objectifs du Contrat de projets s'inscrivent à l'échelle de l'ensemble de la filière agri-agroalimentaire. Ils visent :

- d'une part, à préserver et à développer l'agriculture régionale par la modernisation des investissements productifs, la transmission-reprise des exploitations agricoles et une meilleure maîtrise de la gestion de l'eau en quantité et une gestion durable des ressources ;
- d'autre part, à développer la valeur ajoutée par la transformation des matières premières agricoles

produites en Midi-Pyrénées à travers la modernisation des entreprises agroalimentaires, la valorisation des démarches qualité et d'origine et la structuration des filières.

Par ailleurs, l'intervention du Contrat de projets en direction de l'agriculture et de l'agroalimentaire recoupe aussi des objectifs d'aménagement du territoire en veillant à maintenir dans les territoires ruraux la présence d'une économie productive qui génère des emplois et une valeur ajoutée locale.

**ARTICLE 7
LA MODERNISATION
DES EXPLOITATIONS**

L'enquête réalisée en 2003 sur la structure des exploitations agricoles montre les importantes évolutions structurelles que connaissent les exploitations agricoles de Midi-Pyrénées. La réorganisation actuelle des structures agricoles fait disparaître les exploitations les moins viables et qui ne disposent pas des capacités de s'inscrire dans les évolutions de la Politique Agricole Commune.

Le soutien à la modernisation des exploitations doit permettre de maintenir un tissu d'exploitations capables de faire face aux mutations rapides de l'agriculture.

7.1 : Le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage

Les besoins de modernisation des bâtiments d'élevage restent encore très importants en Midi-Pyrénées. La modernisation des bâtiments doit permettre :

- d'améliorer les conditions de travail des éleveurs ;
- de valoriser la transformation des produits de l'élevage ;
- de prendre en compte la dimension environnementale de ces équipements.

7.2 : Le Plan végétal environnement (Pour mémoire)

Le plan végétal environnement est pris en compte dans le projet 6 relatif à la gestion qualitative et quantitative de l'eau.

Financement de l'article 7

Etat : 32,45 M€

Conseil régional : 33 M€

En outre, le Conseil régional poursuivra son effort en faveur des Coopératives agricoles d'Utilisation de Matériel Agricole – CUMA. En effet, les CUMA restent un outil essentiel pour permettre l'accession des agriculteurs à des outils performants dans des conditions financières avantageuses, alors même que les coûts des matériels augmentent et que les évolutions techniques sont très rapides.

ARTICLE 8 LE PROGRAMME RÉGIONAL D'INSTALLATION – TRANSMISSION

À l'instar de la population active française, l'agriculture régionale est confrontée au vieillissement des chefs d'exploitation (50 % d'entre eux ont plus de 50 ans). Une part importante des exploitations régionales se trouvera donc dans une situation de transmission dans les prochaines années.

Au regard de la structure actuelle des exploitations agricoles, les conditions de transmission et de

reprise des entreprises agricoles auront une incidence directe sur l'agriculture régionale. En effet, la reprise d'activités agricoles est souvent à l'origine d'une réorganisation d'ensemble permettant la croissance externe d'autres exploitations pour atteindre une taille critique, ce qui se traduit par la disparition progressive d'une agriculture diversifiée impliquée dans le développement territorial.

Le maintien d'une agriculture dans les territoires ruraux implique donc l'installation des jeunes agriculteurs et la mise en place d'un cadre pour la transmission d'exploitations agricoles dont la pérennité économique soit assurée.

Ainsi, le programme régional d'installation – transmission associe :

L'appui à l'installation agricole

L'appui à l'installation agricole concerne à la fois :

- l'accompagnement de jeunes souhaitant devenir chefs d'exploitation soit en créant leur exploitation, soit en reprenant une exploitation libre ; les enfants d'agriculteurs peuvent être accompagnés pour rechercher des terres pour réaliser leur projet ;
- l'ouverture de l'installation agricole à de nouveaux publics : candidats à l'installation hors succession familiale et jeunes porteurs de projets innovants s'inscrivant dans le contexte de la multifonctionnalité de l'agriculture.

La priorité sera donnée aux actions de repérage, de diagnostic, d'incitation à la cession, de communication en faveur de l'installation agricole mais aussi à l'appui des candidats à l'installation à travers l'accès au foncier, la garantie bancaire, l'adaptation de l'outil de travail,...

Une offre de formation préparant à l'installation

Le développement d'une offre de formation en direction des candidats à l'installation doit leur permettre de faire face aux exigences actuelles de l'économie agricole. En outre, la formation constitue un préalable à l'accès à des crédits bancaires et des financements publics.

L'offre de formation répondra à ces exigences et s'appuiera sur une offre collective faisant une place importante aux stages et aux mises en situation et une offre individuelle permettant l'adaptation des compétences au moment de l'installation.

L'accompagnement de la transmission d'exploitation

Le Contrat de projets aidera le départ d'exploitants, contraints de cesser leur exploitation pour des raisons économiques ou de graves problèmes de santé. Il s'agit de favoriser la transmission des terres libérées à de jeunes agriculteurs qui s'installent dans les conditions des aides ou des agriculteurs qui s'agrandissent.

Financement de l'article 8

Etat : 18,944 M€

Conseil régional : 19 M€

ARTICLE 9 L'AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES FILIÈRES AGRICOLES RÉGIONALES

L'agriculture régionale se trouve confrontée à des risques importants liés à la faiblesse de sa valeur ajoutée. Les contraintes liées au sol, au climat, la structure de l'économie agricole régionale (dispersion des acteurs et faible structuration des filières) ne permettent pas de générer un revenu agricole suffisant pour assurer son devenir au-delà de la réforme actuelle et future de la Politique Agricole Commune (60 % des revenus provient d'aides européennes).

La structuration de filières doit permettre de faire face à certaines difficultés en proposant des modes de coopération d'échelle suffisante et en poursuivant les efforts en faveur de l'augmentation de la valeur ajoutée produite notamment par une meilleure adaptation des produits au marché.

Le Contrat de projets interviendra en direction de l'ensemble des filières de l'agriculture régionale. Les offices préciseront dans le cadre d'un programme d'actions leurs interventions en direction de la compétitivité des filières agricoles régionales.

Des moyens adaptés seront consacrés aux filières de montagne en cohérence et complémentarité des interventions contractualisées dans les conventions de massifs : Massif Central et Massif des Pyrénées.

Les offices chargés de l'élevage, des fruits et légumes et de l'horticulture, des grandes cultures contribueront aux démarches de restructuration ou de compétitivité des filières à travers :

- la restructuration des outils de commercialisation et de transformation (fruits et légumes, viticulture, élevage, filière lait...) ;
- le soutien aux démarches et projets collectifs d'innovation et de valorisation des produits de qualité au sein des filières pour assurer l'accès aux marchés tant régionaux qu'internationaux, dans une perspective de meilleur retour de la valeur ajoutée au sein des exploitations ;
- l'expérimentation et l'appui technique à l'amont des filières ;
- l'investissement dans les exploitations agricoles pour les filières végétales spécifiques, dans une perspective de développement de la valeur ajoutée, de valorisation non alimentaire des produits.

Pour y parvenir, les interventions dans ces domaines répondront aux objectifs généraux suivants communs à l'ensemble des thèmes :

- accompagner les démarches de qualité des filières de production : à côté des grands produits de base, il est nécessaire d'accélérer, mais aussi de maîtriser le développement d'une politique de qualité pour des produits identifiés, notamment sous signe officiel (AOC, labels, agriculture biologique, etc.). L'appui aux démarches de qualité se fera sur la base d'un développement global des filières et d'un partenariat fondé sur les liaisons contractuelles. Pour les secteurs des productions animales, il convient également d'assurer la sécurité sanitaire et la traçabilité de la matière première et des produits, étapes indispensables à l'amélioration de la qualité ;
- assurer un développement durable des activités en contribuant à une meilleure gestion de l'environnement. A ce titre, on retiendra en particulier la contribution du Plan végétal environnemental inscrit au projet 6 ;
- soutenir la recherche-expérimentation permettant d'augmenter la valeur ajoutée produite en Midi-Pyrénées, de trouver de nouveaux débouchés, en particulier non alimentaires, et de mieux valoriser les produits (finition, qualité, traçabilité, et sécurité). Il s'agit de conforter les démarches d'adaptation aux marchés permettant de sécuriser ou de développer les parts de marchés préférentiellement pour des produits à forte valeur ajoutée et moins soumis à la concurrence, notamment internationale.

Les interventions porteront sur les différents maillons des filières, en cohérence avec les cadres nationaux et communautaires et après analyse des débou-

chés, en recherchant une réorientation vers les marchés les plus rémunérateurs.

9.1 : Le secteur de l'élevage laitier et viande

Pour l'ensemble des productions, trois axes prioritaires sont fixés :

- l'amélioration des pratiques d'élevage (accompagnement de démarche collective, aide à l'acquisition de petits matériels, amélioration génétique et action visant à augmenter la productivité du travail et à en réduire sa pénibilité) ;
- la modernisation des exploitations agricoles par un appui technique collectif ;
- la segmentation du marché (promotion des signes de qualité et opération visant à favoriser l'adaptation de l'offre à la demande).

Les spécificités régionales seront prises en compte dans le cadre d'une logique de filière et de développement régional.

9.2 : Secteur du vin, des fruits et légumes et filières végétales spécifiques

Confrontées à des crises structurelles tant sur le marché du vin que des fruits, ces filières doivent répondre aux enjeux qui se posent à elles en matière de progrès technique et de qualité, de compétitivité sur les marchés nationaux et internationaux, et s'inscrire dans une économie durable. Il est défini pour ces secteurs, ainsi que les productions spécialisées (apiculture, tabac et truffe) trois priorités :

- la recherche appliquée et l'expérimentation pour favoriser l'acquisition des références adaptées aux besoins spécifiques de chaque bassin de production, et la restructuration du réseau des stations au niveau des différents bassins de production. Dans le domaine des fruits et légumes, l'approche sera cohérente au niveau du Bassin Grand Sud-Ouest ; dans le secteur viticole, elles s'inscriront dans les priorités définies au sein du Conseil de Bassin ;
- le développement de la valeur ajoutée par l'incitation des professionnels à s'engager dans des démarches d'identification, de traçabilité, et l'amélioration du positionnement commercial des entreprises ;
- les aides aux investissements dans un objectif d'amélioration ou de maîtrise de la qualité ; seront ciblées la prévention des risques climatiques dans les exploitations arboricoles, la restructuration de

caves coopératives ou d'outils de vinification des structures collectives en cas de restructuration d'entreprises et le regroupement d'entreprises de première mise en marché des structures collectives en cas de restructuration d'entreprises.

9.3 : Secteurs des céréales, oléoprotéagineux et protéagineux

Les efforts se concentreront sur deux axes prioritaires : la recherche appliquée et l'expérimentation d'une part et la transformation locale de la production d'autre part.

L'appui à l'expérimentation visera les filières locales qui peuvent permettre d'accroître la diversification des cultures, et les nouvelles utilisations des grandes cultures, que ce soit dans le domaine de l'énergie, de la chimie verte ou d'autres domaines comme les agro-matériaux. Ces nouveaux débouchés feront l'objet d'une attention particulière, en cohérence avec le plan climat régional (projet 5).

Office	Etat	Région
Office national de l'élevage	14,5*	14,5*
VINIFLHOR	10,2*	10,2*
Office national des grandes cultures	1,174*	1,3*
Total	25,874	26

* La répartition des montants entre offices est indicative.

Financement de l'article 9

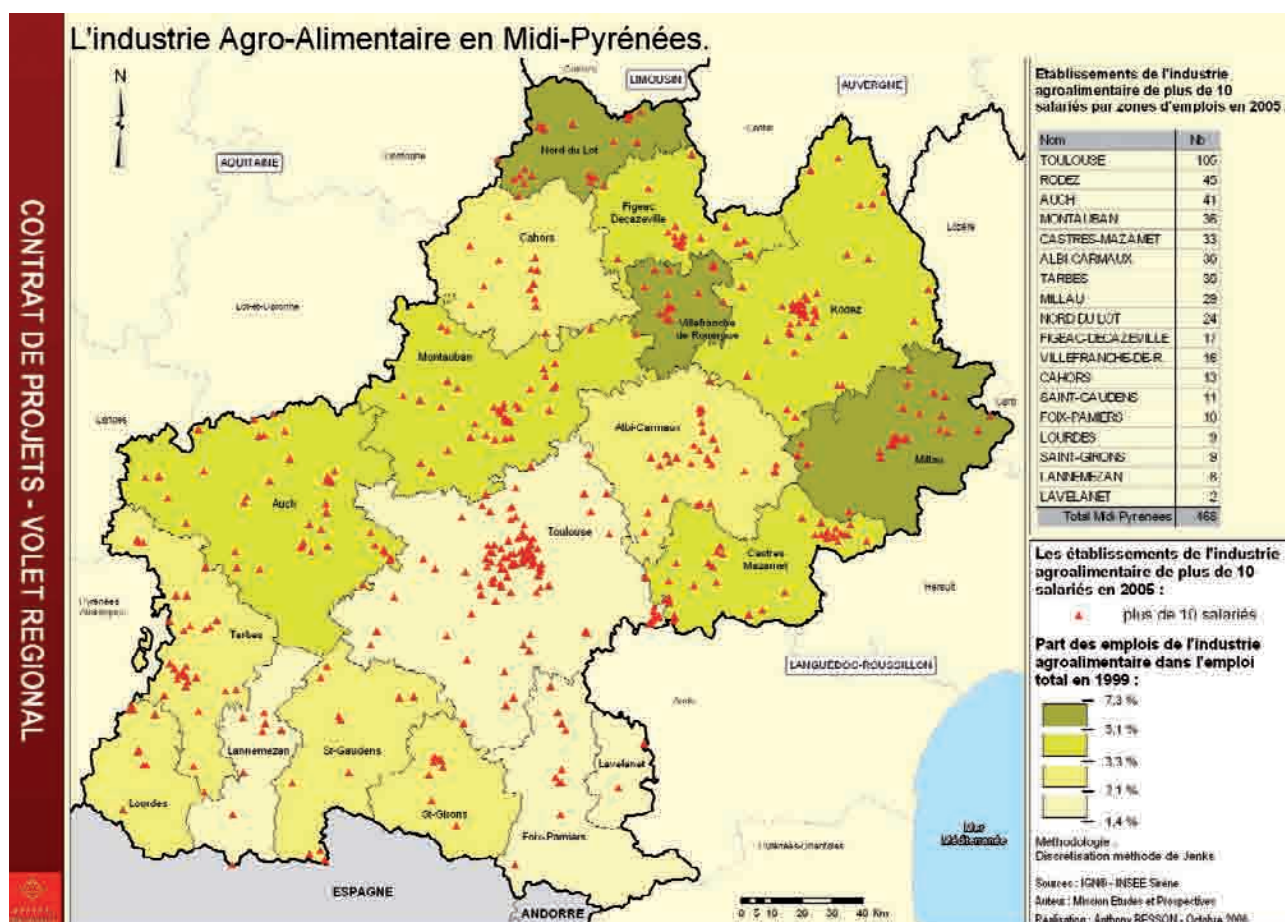
Etat : 25,874 M€

Conseil régional : 26 M€

Par ailleurs, le Conseil régional continuera à soutenir des actions en direction des filières agricoles régionales en plus de celles proposées par les offices. Ainsi, il poursuivra sa politique de développement des produits sous signe officiel de qualité (AOC, labels,...).

De plus, le Conseil régional maintient son objectif d'amélioration de la compétitivité de l'ensemble de l'industrie agroalimentaire de Midi-Pyrénées. Il soutiendra les investissements matériels et immatériels des TPE et PME par des aides directes et des avances remboursables pour des projets se situant prioritairement dans des logiques de filière, de développement de produits sous signe officiel de qualité, d'accès aux résultats de la recherche, de l'innovation

L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE



et du transfert de technologie, ainsi que la restructuration des outils de commercialisation et de transformation des filières de crise.

Enfin, l'Etat et le Conseil régional poursuivront hors Contrat de projets leurs efforts en faveur du développement de l'agriculture biologique par des aides à la conversion, à l'appui technique, aux investissements des agriculteurs engagés dans cette démarche.

**ARTICLE 10
L'HYDRAULIQUE AGRICOLE**

L'agriculture est l'un des principaux secteurs économiques concernés par la gestion globale et équilibrée de la ressource en eau.

Les objectifs du Contrat de Projet sont doubles :

- d'une part, il doit accompagner l'évolution des pratiques agricoles en vue d'améliorer les modes de consommation de la ressource et ceci en lien avec la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau;

- d'autre part, il doit favoriser la création de nouvelles ressources en eau.

L'article 10 du Contrat de projets soutiendra les projets d'hydraulique agricole stricto sensu :

- la création de nouvelles réserves en eau, notamment sous la forme de retenues agricoles de substitution ;
- les investissements (modernisation des réseaux,...) permettant d'améliorer les modes de consommation d'eau par l'agriculture et de maîtriser ses impacts sur les milieux.

Les actions multi-sectorielles et la création de nouvelles réserves multi-usages (eaux potables, irrigation, soutien d'étiage, production industrielle) seront soutenues dans le cadre plus global de l'article 17 du Contrat de projets.

Financement de l'article 10
Etat : 2 M€
Conseil régional : 3,5 M€

RECAPITULATIF FINANCIER DU PROJET 3

PROJET 3 : LE SOUTIEN DE LA COMPÉTITIVITÉ DES FILIÈRES AGRICOLES	ETAT			REGION	Total Etat + Région
	154	<small>PROGRAMMES</small> 227	Total Etat		
Article 7 : Modernisation des exploitations	32,45		32,45	33	65,45
Article 8 : Programme régional d'installation – transmission	18,944		18,944	19	37,944
Article 9 : Amélioration de la compétitivité des filières agricoles régionales		25,874	25,874	26	51,874
Article 10 : Hydraulique agricole	2		2	3,5	5,5
TOTAL en M€	53,394	25,874	79,268	81,5	160,768

PROJET 4

LE DÉVELOPPEMENT

DU RÉSEAU DE TRANSPORT

ARTICLES	ÉTAT	RÉGION	RFF	AUTRES
11 – Préparer la liaison LGV entre Toulouse et Paris	10	6	10	13
12 – Moderniser le réseau ferroviaire et améliorer le niveau de services	82	130,2	62,8	41,5
13 – Améliorer la qualité de l'accueil en gare	1	1	0	2
TOTAL	93 M€	137,2 M€	72,8 M€	56,5 M€

INTRODUCTION

La situation des infrastructures, l'étendue du territoire régional et l'urbanisation diffuse entraînent en Midi-Pyrénées un usage intensif de l'automobile. L'ensemble a un impact écologique très négatif.

Le transport ferroviaire régional de voyageurs représente 10 millions de voyages par an (345 dessertes ferroviaires par jour / 172 gares ou points d'arrêts desservis, au 1er janvier 2007).

Les besoins d'amélioration et de développement des infrastructures de transport ferroviaire demeurent une préoccupation majeure, au regard notamment de sa situation géographique, de sa taille, de la nécessaire diversification des modes de transport et de la prise en compte de la problématique du réchauffement climatique, fortement liée à la circulation automobile.

Les enjeux.

La région se trouve confrontée à l'effet cumulé de la faiblesse de son armature de transport interne et d'une marginalisation au sein des grands réseaux de transports européens.

Par ailleurs, l'expérience des dernières années montre que l'impact des efforts consentis en matière de développement des transports publics est étroitement lié au modèle d'urbanisme porté par les acteurs de l'aménagement. Il est important que l'amélioration des infrastructures et de l'offre de transports publics puisse avoir un rôle structurant dans les futurs projets d'aménagement afin de limiter l'étalement urbain et l'usage de la voiture.

Enfin, l'usage de transports s'avère de plus en plus complexe et un même déplacement peut mettre en jeu plusieurs modes de déplacement. L'émergence des pôles multi-modaux permet aux usagers de trou-

ver une offre de services la plus complète possible et limiter les effets négatifs des « ruptures de charge ».

Suite à la décision du CIADT du 18 décembre 2003, il est nécessaire de préparer l'arrivée de la LGV Bordeaux-Toulouse pour relier à terme la métropole régionale à Paris via Bordeaux en trois heures mais également relier les villes du Sud entre elles en prolongeant à terme cette LGV jusqu'à Narbonne, point de connexion avec le barreau méditerranéen Montpellier-Barcelone.

L'amélioration du niveau de service ferroviaire interurbain régional et du nœud ferroviaire de Matabiau doit permettre une bonne accessibilité de tous les territoires à la LGV avec Paris.

Les objectifs du Contrat de projets.

Les objectifs du Contrat de projets prennent en compte les différentes échelles des déplacements en Midi-Pyrénées :

- à l'échelle nationale et européenne, le Contrat de projets doit préparer l'arrivée de la LGV Bordeaux-Toulouse à échéance 2016 de manière à relier Toulouse à Paris en trois heures et connecter Toulouse aux réseaux européens ;
- à l'échelle régionale, le Contrat de projets doit améliorer le transport régional de voyageurs et proposer une offre de service performante ;
- à l'échelle locale, le Contrat de projets doit accompagner l'émergence de nouveaux pôles multimodaux qui permettent d'accroître l'usage des transports en commun au sein des villes moyennes de Midi-Pyrénées.

Les objectifs du Contrat de projets impliquent la formalisation d'un partenariat entre l'Etat, le Conseil régional, les collectivités territoriales, Réseau Ferré de France et la SNCF qui définissent de manière précise les conditions de mise en œuvre et les échéances des différentes opérations.

Enfin, à l'issue des discussions entre les collectivités et dans le cadre d'un redéploiement des crédits d'Etat, un soutien de l'Etat aux études de faisabilité des divers projets de Transports en site propre (TCSP) pourrait être envisagé.

ARTICLE 11 PRÉPARER LA LIAISON LGV ENTRE TOULOUSE ET PARIS

Le débat public sur la ligne à grande vitesse Toulouse-Bordeaux a pu être lancé grâce aux études préparatoires lancées dès 2000. Le CIADT du 18 décembre 2003 a acté la réalisation d'une ligne à grande vitesse entre Bordeaux et Toulouse à échéance 2016. Son financement s'effectuera hors Contrat de projets dans le cadre d'une convention particulière.

Cette liaison entre Bordeaux et Toulouse constitue une première étape d'un projet d'axe à grande vitesse entre Bordeaux et Narbonne reliant l'Atlantique à la Méditerranée.

Les conclusions du débat public ont permis au projet de franchir une nouvelle étape et l'Etat et le Conseil régional souhaitent que le Contrat de projets soit mobilisé pour garantir la réalisation des :

- études préliminaires et APS sur Bordeaux-Toulouse ;
- études pour la mise à quatre voies du tronçon Matabiau-Saint-Jory.

Le montant total des opérations ferroviaires inscrites au présent article est estimé à 39 M€. Il comprend :

Financement de l'article 11

Etat : 10 M€ (9 M€ pour études préliminaires – 1 M€ pour Matabiau-St Jory)

Conseil régional : 6 M€ (5 M€ pour études préliminaires – 1 M€ pour Matabiau-St Jory)

RFF : 10 M€

Autres partenaires attendus : 13 M€*

**La participation globale des collectivités d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées pour les études de la LGV sera fixée dans le cadre d'une convention particulière.*

ARTICLE 12 MODERNISER LE RÉSEAU FERROVIAIRE ET AMÉLIORER LE NIVEAU DE SERVICE

Le programme prévu entre les différents partenaires que sont l'Etat, le Conseil régional, Réseau Ferré de France et la SNCF doit permettre d'améliorer sensiblement le niveau des infrastructures ferroviaires avec pour objectif une amélioration importante du service aux usagers afin d'augmenter la part du train dans les transports dans une optique de développement durable.

Cet objectif conforme au 2^{ème} Plan régional des Transports du Conseil régional, constitue un enjeu fort du contrat de projets qui vise à :

- créer un véritable réseau cadencé avec la desserte de proximité omnibus (liaisons de proches et grandes banlieues, de réseaux de villes et liaisons de territoires) et la desserte ferroviaire inter-villes (service rapide et fluide) ;
- garantir la qualité du service offert aux usagers (confort, ponctualité, régularité,...).

La participation de RFF à la régénération du réseau s'élèvera à 1/3 du coût total des projets inscrits au CPER. Sa participation moyenne à la modernisation du réseau s'élèvera globalement à 15 % du coût total des projets inscrits au CPER.

L'effort conjoint de l'Etat, du Conseil régional, de Réseau Ferré de France et de la SNCF portera notamment sur :

12.1 : Le développement du réseau régional

12.1.1 : Le développement du pôle multimodal de Toulouse-Matabiau

- études d'accessibilité à la gare Matabiau ;
- réorganisation du graphique d'occupation des voies de la gare pour une exploitation en blocs (bloc central, bloc quart sud-ouest et bloc quart nord-est).

Financement de l'article 12.1.1

Etat : 7,17 M€

Conseil régional : 7,17 M€

RFF : 3,5 M€

Autres partenaires attendus : 4,26M€

12.1.2 : Le développement des lignes ferroviaire du quart nord-est

- doublement de la voie Toulouse – Montrabé ;
- création d'un point de croisement à Tanus ;
- installation d'un BAPR (block automatique à permissivité restrictive) entre Tessonnières et Carmaux ;
- installation d'un BAPR et entre Carmaux et Naucelle.

Financement de l'article 12.1.2

Etat : 19 M€

Conseil régional : 67,20 M€

RFF : 17,63 M€

Autres partenaires attendus : 31,15 M€

12.1.3 : Le développement des lignes du quart sud-ouest et la consolidation du cadencement des dessertes du quart sud-ouest

- redécoupage du block Matabiau-Empalot afin d'augmenter la capacité ;
- block automatique à permissivité restrictive (BAPR) Muret-Boussens entre Colomiers et Auch et entre Muret et Boussens ;
- aménagement du terminus de Boussens (nécessaire à la création de dessertes de grande banlieue entre Toulouse et Boussens) ;
- aménagement d'un quai dédié aux trains de pèlerins ;
- aménagement du Bloc sud-ouest de la gare Matabiau.

Financement de l'article 12.1.3

Etat : 25,83 M€

Conseil régional : 25,83 M€

RFF : 11,63 M€

Autres partenaires attendus : 6,12 M€

12.2 : La consolidation du cadencement des dessertes

12.2.1 : L'axe Toulouse-La Tour de Carol

- régénération de la voie entre Tarascon/Ariège et la Tour de Carol.

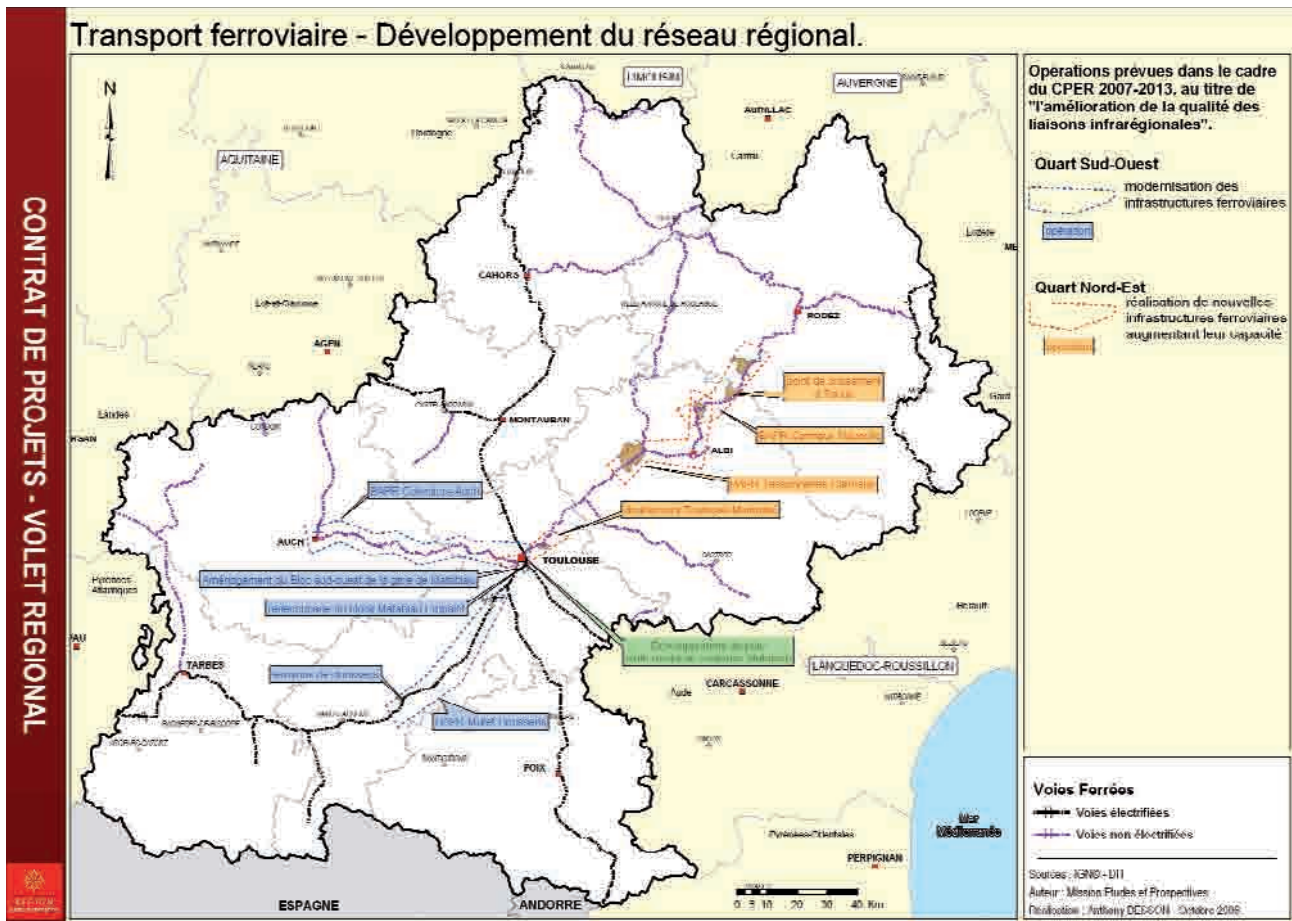
Financement de l'article 12.2.1

Etat : 5,67 M€

Conseil régional : 5,67 M€

RFF : 5,67 M€

DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU FERROVIAIRE RÉGIONAL



12.2.2: L'axe Toulouse-Auch

- régénération de la voie entre l'Isle-Jourdain et Auch.

Financement de l'article 12.2.2
 Etat : 10,0 M€
 Conseil régional : 10,0 M€
 RFF : 10,0 M€

12.2.3: Le quart nord-est

- la régénération des voies Naucelle – Rodez et Castres – Mazamet.

Financement de l'article 12.2.3
 Etat : 13,34 M€
 Conseil régional : 13,33 M€
 RFF : 13,33 M€

12.3 : Les études prospectives, dont celles de Toulouse - Narbonne

Financement de l'article 12.3
 Etat : 1 M€
 Conseil régional : 1 M€
 RFF : 1 M€

Une convention d'application pour l'ensemble de l'article 12 sera signée entre l'Etat, le Conseil régional, Réseau Ferré de France, la SNCF, éventuellement avec d'autres partenaires. Elle précisera notamment les clauses de suivi du programme.

En outre, le Conseil régional poursuivra son effort de renouvellement du matériel roulant à hauteur de 200 M€.

ARTICLE 13 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL EN GARE

Le Contrat de projets portera une attention particulière sur le niveau d'équipement des pôles multimodaux, leur accessibilité et l'inter-modalité des déplacements.

À ce titre, le Contrat de projets est susceptible d'accompagner :

- la réalisation d'études préalables : schéma directeur vélo-train (mise en œuvre de vélos-stations), schéma directeur d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;

- l'amélioration de la billettique : billettique sans contact en particulier ;
- l'étude et l'aménagement des espaces extérieurs en vue d'une meilleure inter-modalité.

Ces opérations seront financées en complément des crédits inscrits au Contrat de projets dans le cadre de conventions partenariales spécifiques.

Financement de l'article 13

Etat : 1 M€

Conseil régional : 1 M€

Autres partenaires attendus : 2 M€

RECAPITULATIF FINANCIER DU PROJET 4

PROJET 4 : LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE TRANSPORT	ETAT	REGION	TOTAL Etat + Région
	PROGRAMMES		
	226		
Article 11 : Préparer la liaison LGV entre Toulouse et Paris	10	6	16
Article 12 : Moderniser le réseau ferroviaire et améliorer le niveau de service	82	130,2	212,2
Article 13 : Améliorer la qualité de l'accueil en gare	1	1	2
TOTAL en M€	93	137,2	230,2

PROJET 5

LE PLAN CLIMAT

RÉGIONAL

ARTICLES	ÉTAT	RÉGION
14 - L'animation régionale et l'animation locale	2,5	2,5
15 - L'amélioration de la maîtrise de l'énergie	7,8	9
16 - La promotion des énergies renouvelables	13,056	13,5
TOTAL	23,356 M€	25 M€

INTRODUCTION

Le climat en Midi-Pyrénées.

La lutte contre le changement climatique s'inscrit dans le cadre des engagements du Protocole de Kyoto. Pour la France, sur la période 2008-2012, il s'agit de stabiliser ses émissions de gaz à effet de serre au niveau de 1990.

Les émissions de gaz à effet de serre en Midi-Pyrénées représentent 25 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2000 soit 4,2 % des émissions nationales.

Les émissions de CO₂ d'origine énergétique en Midi-Pyrénées ont augmenté de 13 % depuis 1990 (+ 0,9 % par an) soit une augmentation plus rapide que la moyenne nationale.

L'évolution des émissions de CO₂ d'origine domestique montre :

- une augmentation rapide des émissions dues au

transport (2,1 % par an – la moyenne nationale est de + 1,3 %) et au résidentiel / tertiaire (+ 2,1 % - la moyenne nationale est de + 0,7 %), - une forte diminution des émissions dues à l'industrie (- 4 % - moyenne nationale : - 1,1 %).

La qualité de l'air en Midi-Pyrénées respecte très souvent la réglementation en vigueur (70 % des cas annuels en 2004 étaient conformes aux normes de mesure d'une bonne qualité d'air). Toutefois, le transport routier concentre à lui seul 60,1 % des émissions de Nox et 62,6 % des émissions de CO₂ en Midi-Pyrénées.

Les énergies renouvelables représentent 22 % des énergies primaires produites en Midi-Pyrénées : 15 % par l'hydraulique (5 % en France) et 7 % par le bois (7 % en France). La région Midi-Pyrénées est ainsi la deuxième région française pour la production hydroélectrique – 17 % de la production nationale hydroélectrique en 2003.

Les enjeux.

Pour respecter le protocole de Kyoto à l'échelle de Midi-Pyrénées, il faudrait réduire de plus de 10 % les émissions de CO₂ d'ici 2008-2012.

L'évolution des modes de vie en Midi-Pyrénées est centrale pour contenir, puis faire baisser les émissions de gaz à effet de serre, le seul recours à une augmentation de la part des énergies renouvelables ne permettant pas de répondre au défi à relever. La sensibilisation des habitants et des entreprises de Midi-Pyrénées aux enjeux du changement climatique reste donc une priorité forte pour faire évoluer les pratiques individuelles et collectives.

A cette fin, des actions doivent être menées en faveur des transports doux, des économies d'énergie dans les activités économiques et du développement de la prise en compte du critère environnemental dans le bâtiment et tout particulièrement les constructions collectives.

Un travail doit être également conduit en direction des entreprises pour améliorer la prise en compte de l'environnement et notamment de l'enjeu énergétique, dès la conception des produits jusqu'à l'élimination des déchets de production.

La région Midi-Pyrénées possède un important potentiel pour augmenter la place des énergies renouvelables :

- elle dispose d'une ressource forestière importante et d'une filière bois en cours de structuration pour développer les réseaux de chaleur bois sous l'impulsion du conseil régional et de certaines collectivités. L'apparition des premiers projets collectifs de réseau chaleur bois montre que cette énergie trouve progressivement sa place en Midi-Pyrénées ;
- le solaire thermique connaît un développement très important et il représente près de 30 000 m² de panneaux solaires grâce à la politique régionale dans ce domaine,
- la production d'énergie photovoltaïque tend à progressivement se développer et la production éolienne a fait l'objet de d'importants projets ces dernières années ;
- la région présente des centres de recherche de référence sur la transformation de la bio-masse et ses usages non agricoles.

Enfin la sensibilisation des habitants et des entreprises de Midi-Pyrénées aux enjeux du changement cli-

matique reste une priorité forte pour faire évoluer les pratiques individuelles ou collectives.

Les objectifs du Contrat de projets.

Le Contrat de projets poursuivra les travaux déjà engagés par l'Etat, l'ADEME et le Conseil régional :

- en accroissant la part des énergies renouvelables ;
- en favorisant les économies d'énergie ;
- en structurant et en mobilisant les acteurs locaux et régionaux pour impulser des changements de comportements.

Une attention particulière sera portée aux actions en direction des entreprises de manière à générer de nouvelles pratiques et de nouveaux process qui constitueront à terme des facteurs de compétitivité (maîtrise énergétique, diminution de la production de déchets, plus value commerciale,...)

ARTICLE 14 L'ANIMATION RÉGIONALE ET L'ANIMATION LOCALE

Dans le cadre du Contrat de projets, l'Etat et le Conseil régional proposent une stratégie intégrée d'actions en faveur du climat mettant en jeu les différentes échelles territoriales et mobilisant l'ensemble des acteurs régionaux.

Ainsi, le Contrat de Projet soutiendra les initiatives locales et régionales visant :

- d'une part, à améliorer la connaissance de la situation du climat régional et suivre ses évolutions : fonctionnement de l'observatoire régional de l'air (ORAMIP), soutien de l'observatoire régional de l'énergie (OREMIP) ;
- d'autre part, à élaborer en lien avec le volet territorial du CPER, des stratégies locales en faveur du climat : soutien à l'élaboration des plans énergie territoriaux, soutien à l'élaboration d'Agenda 21 locaux, agences locales de l'énergie, campagnes d'information, réseau régional d'espaces info-énergie.

Financement de l'article 14

Etat : 2,5 M€

Conseil régional : 2,5 M€

ARTICLE 15

L'AMÉLIORATION DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

La maîtrise de la consommation d'énergie et l'amélioration des rendements énergétiques constituent la première solution pour limiter la production de gaz à effet de serre.

Le Contrat de Projet interviendra à différents niveaux:

15.1 : Le développement des transports doux et de la mobilité sobre

La première source d'émission de CO₂ provient de la circulation automobile. Aux côtés du développement de l'offre et des infrastructures de transport ferroviaire régionaux proposés dans le projet 4, le Contrat de projets doit aussi être l'occasion de réorienter une partie des usages automobiles vers des transports alternatifs et les circulations douces et limiter ainsi l'usage de l'automobile:

- l'encouragement à la mobilité immatérielle (télé, vidéoconférence) ;
- le soutien des modes de transports doux et les plans de déplacement y compris les plans de déplacement d'entreprises ;
- l'aide à la décision, l'accompagnement des démarches, la promotion de l'offre et du recours à des modes de transports alternatifs à la voiture particulière, etc.

15.2 : L'utilisation rationnelle de l'énergie dans les activités économiques

La croissance de l'économie régionale génère une augmentation des besoins énergétiques que ce soit en électricité, en gaz ou en produits pétroliers.

Cette croissance des besoins énergétiques a un impact direct sur le climat (en particulier à travers les rejets générés) mais aussi sur la performance économique d'ensemble de Midi-Pyrénées compte tenu de l'augmentation des coûts de l'énergie. Cette augmentation n'est plus un phénomène conjoncturel et elle s'inscrit dorénavant dans la durée.

Les entreprises doivent prendre en compte l'ensemble des enjeux environnementaux, notamment le réchauffement climatique, dès la conception de nouveaux produits et tout au long de leur cycle de vie.

Le Contrat de projets soutiendra les initiatives des entreprises visant à réduire leur consommation énergétique par une évolution de leur processus de production ou une diminution de leurs intrants :

- en incitant les entreprises à la réduction des déchets à la source, à des opérations " in situ " de valorisation ainsi qu'au développement de technologies propres et sobres ;
- en soutenant l'éco-conception des produits mis sur le marché par les entreprises ;
- en développant les gestions territoriales ou locales s'appuyant sur des synergies d'acteurs (entreprises, collectivités, agriculteurs) et sur les opérations collectives de gestion et de tri des déchets issus de l'activité économique, notamment des déchets toxiques en quantité dispersée (DTQD) en valorisant au mieux les connaissances acquises par les centres de recherche régionaux en matière de technologies alternatives aux énergies fossiles ;
- en mettant en place de nouvelles filières.

15.3 : le développement de l'éco-construction

Le bâtiment constitue un secteur très consommateur d'énergie que ce soit lors de la construction ou dans son fonctionnement quotidien. L'ancienneté du parc de logement en Midi-Pyrénées se traduit ainsi par de faibles rendements énergétiques et d'importantes déperditions. Des efforts sont également à fournir en direction des bâtiments tertiaires et publics.

Le Contrat de projets interviendra directement dans le domaine de la construction et en particulier dans le domaine du logement social, en encourageant la réhabilitation énergétique des bâtiments et des logements les plus anciens (et en particulier les logements sociaux, les logements des résidences universitaires, les logements situés dans le périmètre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ou dans un Périmètre de Restauration Immobilière), en soutenant les démarches de Qualité Environnementale pour les constructions neuves (à ce titre, la maîtrise d'ouvrage publique devra faire preuve d'exemplarité), en renforçant la prise en compte de l'énergie et de l'environnement dans les documents d'urbanisme, en aidant des opérations exemplaires et des solutions innovantes dans le domaine du bâtiment économe.

Financement de l'article 15

Etat: 7,8 M€ (dont 3,8 M€ sur la maîtrise de l'énergie et 4 M€ sur l'éco-conception)

Conseil régional: 9 M€ (dont 5 M€ sur la maîtrise de l'énergie et 4 M€ sur l'éco-conception)

ARTICLE 16
LA PROMOTION DES ÉNERGIES RENEUVELABLES

Le Contrat de projets interviendra sur les filières suivantes :

- le soutien à l'utilisation des énergies renouvelables : organisation des démarches territoriales de développement de l'éolien, développement du solaire thermique, du photovoltaïque et de la géothermie, soutien aux technologies émergentes,...
- le développement de l'usage non alimentaire de la biomasse : soutien à l'émergence de filières, appui aux investissements productifs, aide à la production et à l'utilisation de biogaz et de biocarburants,...
- la mise en place et l'animation d'un Plan Bois Carbone.

Au sein de ces filières, il soutiendra les actions suivantes :

- le développement des biocarburants et des bioproduits en particulier à travers les projets de recherche des laboratoires dans les domaines de l'énergie et des agro-ressources ;
- un plan géothermie ;
- l'aide aux études et aux investissements de production de biogaz ;
- un plan de développement des centrales photovoltaïques connectées au réseau ;
- la poursuite de la promotion du solaire thermique ;
- la mise en œuvre du Plan Bois Carbone.

Au titre du Plan carbone, il contribuera plus particulièrement au développement de la récolte et des usages du bois, comme source d'énergie et comme matériau, dans le respect des filières de valorisation existantes, par :

- le développement de la filière bois-énergie (de la forêt à la chaudière) à travers le soutien aux chaufferies collectives, aux réseaux de chaleur et la poursuite de la mise en œuvre de l'accord cadre pour le développement de l'Energie Bois en Midi-Pyrénées ;
- le développement de l'offre bois-construction dont le contenu sera défini grâce à la déclinaison régionale du « Plan Bois Construction Environnement » ;
- la compétitivité du secteur papetier à travers la compétitivité de l'approvisionnement des industries (poursuite des programmes « câble » et « TCR Eucalyptus ») et l'anticipation des mutations industrielles ;
- la structuration des filières incluant la mobilisation des organisations professionnelles et interprofessionnelles, l'appui aux démarches de certification, le soutien aux chartes forestières de territoire et aux plans de développement de massif, ...
- la création de dessertes forestières, l'aide à la mécanisation de l'exploitation et à la première transformation.

Le plan climat régional s'appuiera pour une pleine efficacité sur les Plans Climats Territoriaux développés dans le cadre du volet territorial du CPER.

Financement de l'article 16

Etat: 13,056 M€ (dont 9,856 pour le plan bois-carbone)

Conseil régional : 13,5 M€

RÉCAPITULATIF FINANCIER DU PROJET 5

PROJET 5: LE PLAN CLIMAT RÉGIONAL	ÉTAT			RÉGION	TOTAL Etat + Région
	149	PROGRAMMES ADEME	Total Etat		
Article 14: Animation régionale et locale		2,5	2,5	2,5	5
Article 15: Amélioration de la maîtrise de l'énergie		7,8	7,8	9	16,8
Article 16: Promotion des énergies et matériaux renouvelables	4,856	8,2	13,056	13,5	26,556
TOTAL en M€	4,856	18,5	23,356	25	48,356

